



Information



Conseil



Budget

# Rapport d'activité 2024



Recherche de  
logement



Visite de  
logement,  
état des lieux...



Hébergement  
temporaire  
chez l'habitant



# ADLJ

Association Départementale pour le Logement des Jeunes

# Service logement pour les moins de 30 ans



Information



Conseil



Budget



Visite de logement,  
état des lieux...



Recherche de logement



Hébergement temporaire  
chez l'habitant



Association départementale  
pour le logement des jeunes



104 rue du Pont de Mayenne - LAVAL

02 43 69 57 57

[infos@adlj.org](mailto:infos@adlj.org)

**Association Départementale pour le Logement des Jeunes**

## SOMMAIRE

<b>Rapport moral</b> .....	<b>5</b>
<b>Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée</b> .....	<b>7</b>
<b>Accueil, information, orientation et accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel</b> .....	<b>9</b>
Introduction.....	9
1. L'accueil, l'information et l'orientation.....	11
2. L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel.....	16
3. La mobilisation des dispositifs.....	22
4. Les recommandations de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).....	24
Conclusion et perspectives.....	26
<b>L'accompagnement social lié au logement</b> .....	<b>28</b>
Introduction.....	28
1. Activité.....	30
2. Profil des ménages bénéficiaires.....	32
3. Géographie des ASLL.....	34
4. Bilan qualitatif : bilan des mesures terminées en 2024.....	36
5. Mesures stoppées en 2024.....	41
Conclusion et perspectives.....	42
<b>L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)</b> .....	<b>44</b>
Introduction.....	44
Bilan AVDL 2024 : tableau récapitulatif.....	44
Données statistiques.....	44
Conclusion.....	48
<b>La gestion locative</b> .....	<b>50</b>
Gestion locative : parc privé et baux glissants dans le parc public.....	50
<b>L'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)</b> .....	<b>53</b>
Introduction.....	53
1. L'hébergement temporaire chez l'habitant : quelques rappels.....	53
2. Les faits marquants 2023/2024.....	58
3. Bilan quantitatif 2024.....	60
4. Bilan qualitatif 2024.....	61
5. Projections et perspectives.....	65



6. Annexe : tableau des indicateurs HTH pour l'année 2024.....	67
<b>Rapport financier 2024 .....</b>	<b>70</b>
<b>Budget prévisionnel 2025 .....</b>	<b>103</b>



## Rapport moral

L'année 2024 a été, pour l'ADLJ, une année aux multiples visages, un peu comme une météo de mi-saison : tantôt douce et ensoleillée, tantôt un peu plus grise, parfois incertaine. Mais dans toutes les situations, nous avons su garder notre cap, avec l'énergie et l'agilité qui nous caractérisent.

Côté équipe, l'année a bien débuté : sept personnes embarquées dans le projet, chacune avec un rôle bien défini et une présence précieuse. Gladycia à 50 %, Déborah et Mélanie à 80 %, Anaïs à temps plein – et nous nous réjouissons d'ailleurs de sa signature en CDI en septembre, qui vient valider l'excellent travail mené sur HTH –, Marina également à temps plein jusqu'en avril, Pauline en apprentissage jusqu'à l'automne, et Aurélien à 100 %. Une belle équipe, soudée, bien dimensionnée pour répondre aux besoins du terrain et aux orientations de notre projet associatif.

Mais à mesure que l'année avançait, quelques rafales sont venues bousculer cette stabilité. L'apprentissage de Pauline a pris fin, et malgré un espoir de transformation de CDD, la décision du conseil d'administration en mars 2025 a été claire : pas de CDI. Une CESF en moins. Une décision difficile, mais prise en conscience, face à une météo institutionnelle plus incertaine.

Sur le terrain, l'activité a été soutenue. L'accompagnement vers l'autonomie par le logement s'est intensifié, avec des interventions toujours plus concrètes : visites de logements, états des lieux, décryptage de documents... L'objectif reste inchangé, et plus que jamais essentiel : permettre aux jeunes, d'accéder à un logement en adéquation avec leurs besoins, de comprendre les démarches et de les vivre avec confiance.

Nous avons aussi renforcé notre présence auprès des partenaires, participé à de nombreux temps de rencontres, de forums, d'échanges. Il est important que l'ADLJ reste visible et incontournable pour son expertise, qu'elle soit identifiée comme un acteur fiable et engagé sur son territoire.

Et dans ce paysage, HTH a pris une place majeure. C'est aujourd'hui une activité à part entière de l'association, qui répond à un vrai besoin. En 2024, Laval Agglomération a vu 52 binômes se former, représentant 1 500 nuitées ; Mayenne Communauté, 22 binômes et 531 nuitées. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Quelques inquiétudes ont toutefois plané, notamment du côté de Mayenne Communauté, où le renouvellement de la convention a tardé à se confirmer. Ce fut chose faite en avril 2025, après sept mois d'attente. Une belle éclaircie. Et une nouvelle dynamique a pris forme sur le Pays de Craon, avec une convention démarrée en septembre 2024. Depuis, beaucoup d'énergie a été consacrée à la communication locale, à la mobilisation des hébergeurs et des entreprises, avec les premiers binômes en place au printemps 2025.

Parmi les autres chantiers de l'année, les actions collectives ont occupé une belle place. Un catalogue d'ateliers a été conçu et proposé aux partenaires. Ces moments collectifs ont été un vrai souffle, porteurs de lien et de sens. Leur succès en 2024 laisse entrevoir une belle continuité en 2025, même si, nous le savons déjà, les moyens humains ne seront pas aussi abondants.



Nous avons aussi pris soin de renforcer nos partenariats, non seulement financiers mais aussi de coopération. Plusieurs conventions ont vu le jour début 2025, avec France Services Loiron, la CCI de la Mayenne ou encore ERGOS Insertion.

L'accompagnement social lié au logement reste un axe fort, mais il a subi un coup de vent. Le renoncement du Conseil départemental à relancer l'appel à projet ASLL a constitué une vraie déception. Heureusement, une bonne nouvelle est arrivée des services de l'État avec notre sélection pour le programme AVDL sur deux ans, renouvelable, un bel appui pour poursuivre notre engagement.

Le Conseil d'administration s'est saisi de ces évolutions pour lancer une réflexion à court et moyen terme.

Sur le plan budgétaire, 2024 s'est terminée sur une note équilibrée, notamment grâce à des subventions exceptionnelles. Un équilibre fragile toutefois, car dès le début de l'année 2025, les premières projections budgétaires ont laissé apparaître un déséquilibre à venir, tant pour 2025 que pour 2026. Des pistes de travail ont été engagées pour rétablir la situation. Là encore, le ciel est un peu couvert, mais rien de figé : nous restons en mouvement.

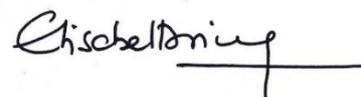
Il faut aussi rappeler que certaines décisions passées continuent de porter leurs fruits. L'arrêt de la gestion locative en 2022, s'est révélé judicieux. Cette activité, structurellement déficitaire, pesait lourd. Sa disparition a permis une maîtrise plus fine de nos charges, qu'il s'agisse des loyers vacants, des frais d'entretien ou des assurances. Une météo plus stable sur ce volet.

Mais reconnaissons-le, à une stabilité des charges fait désormais face une instabilité des ressources. Il nous appartient donc, collectivement, de rester vigilants, et créatifs dans les solutions.

2024 a donc été une année vivante, parfois mouvementée, mais aussi pleine d'élan. Une année où, malgré les averses, nous avons su avancer, ajuster nos voiles, et profiter des éclaircies pour faire grandir nos projets. 2025 s'annonce avec ses défis, mais aussi avec ses promesses. Et tant qu'il y aura des jeunes à accompagner, des logements à ouvrir, des liens à tisser, l'ADLJ saura trouver avec ses partenaires, les moyens d'agir et de se réinventer.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, votre confiance, et votre présence constante, quel que soit le climat !

**Élisabeth DOINEAU, Présidente**



## Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée

### Le Conseil d'Administration

**Collège 1** (membres de droit) : DDETSPP – CD 53 – CAF

**Collège 2** (membres actifs) : ADIL – Bocage Mayennais – Chambre de métiers et de l'Artisanat – Coëvrons – Copainville – Crédit Agricole – Fédération BTP 53 – FNAIM – HJ Ernée – HJ Laval – HJ L'Iliade – HJ Le Nymphéa – Inalta – L'Ernée – Laval Agglomération – Mayenne Communauté – Mayenne Habitat – Mission locale – Mont des Avaloirs – Pays de Château-Gontier – Pays de Craon – Pays de Meslay-Grez – UDAF – Ville de Laval

**Collège 3** : 2 postes bailleurs et 2 postes jeunes ménages

### Le bureau

**Présidente** : Élisabeth DOINEAU (Conseil départemental)

**Vice-Président** : Patrice MORIN (Laval Agglomération)

**Trésorière** : Martine SAUDRAIS (UDAF)

**Secrétaire** : Camille PÉTRON (Mayenne Habitat)

**Membre** : Martine FRÉTARD (HJ Le Nymphéa), Marie-France GOURMELON (ADIL)

### L'équipe salariée (en 2024)

Gladycia FAHEM (gestionnaire), Pauline FERRAND (CESF en apprentissage), Mélanie GARNIER (CESF), Anaïs LEBOURDAIS (Chargée de mission HTH), Déborah LESAULNIER (CESF), Marina RICHER (CESF), Aurélien TABURET (Directeur)



**Accueil**  
**Information**  
**Orientation**  
**Accompagnement au**  
**projet logement et au**  
**parcours résidentiel**

-

**Bilan 2024**

# Accueil, information, orientation et accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel

## Introduction

L'association départementale pour le logement des jeunes est un service logement jeunes au service du public de moins de 30 ans rencontrant une problématique logement sur le territoire mayennais. L'association est adhérente au réseau URHAJ Pays-de-la-Loire (Union régionale habitat jeunes) et au réseau UNCCLAJ (Union Nationale des comités locaux pour le logement des jeunes).

Ses principales missions :

- **L'accueil** : inconditionnalité, lieu-ressource pour le territoire, diagnostic des situations ;
- **L'information** : information généraliste et information spécifique au public moins de 30 ans sur le territoire de la Mayenne.
  - o L'information peut être individuelle. Elle est alors individualisée et sur-mesure en fonction de la situation du ménage et des ressources du territoire ;
  - o L'information peut être collective. Elle sert dès lors à répondre à des questions d'ordre général et/ou à initier une démarche de conseil logement individualisée. L'information collective est également un outil partenarial permettant de créer des liens, des projets permettant de répondre à un public spécifique.
- **L'orientation** : s'appuie sur le diagnostic logement. Elle se fait en interne (accompagnement au projet logement) ou vers des partenaires adaptés sur le territoire. Dès lors, l'orientation est sur-mesure vers des dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés ou bien vers d'autres partenaires en fonction de la situation et de la demande du ménage.
- **L'accompagnement au projet logement** permet la construction du projet logement avec le ménage (aspirations, besoins, budget, temporalités, etc.). Il s'ancre dans l'accompagnement individualisé, dans la recherche d'une solution logement, d'hébergement ou dans le maintien en fonction des besoins exprimés. L'accompagnement s'exerce également à travers la connaissance et l'ouverture des droits nécessaire à la recherche, l'accès ou au maintien dans le logement.

L'État et le Conseil départemental de la Mayenne sont partenaires de l'ADLJ dans la conduite de ses missions. Par convention, les partenaires soutiennent l'association. La convention qui lie l'ADLJ à ses deux partenaires est reconduite chaque année illustrant le rôle prépondérant et la spécificité de l'ADLJ dans l'accueil, l'information, l'orientation (AIO) mais également, et surtout, l'accompagnement (AIO-A) des publics de moins de 30 ans.

Atypique sur le territoire ligérien, et par conséquent sur le territoire mayennais, l'ADLJ déploie son action sur l'ensemble du territoire. Connue et reconnue des acteurs du logement, de la jeunesse et de l'habitat, l'action de l'ADLJ participe à la prévention de situations potentiellement compliquées pour les jeunes ménages et contribue au déploiement des parcours résidentiels des jeunes ménages en particulier l'accès au premier logement.



# Chiffres Clés 2024

## Accueil, information, orientation

- 547 premiers contacts téléphoniques ou physiques ;
- 996 ménages en informations ou actions collectives ;
- 435 ménages orientés vers un accompagnement individualisé ;
- 108 orientés vers les résidences habitat jeunes ou l'hébergement temporaire chez l'habitant.

## Accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel

- 327 ménages accompagnés dans leurs projet logement et leur parcours résidentiel ;
- 74 ménages accompagnés dans le cadre de HTH ;
- 726 rendez-vous individualisés dont 579 dans le cadre de leur projet logement et leur parcours résidentiel.

## CCAPEX

- 10 recommandations



## 1. L'accueil, l'information et l'orientation

### 1.1. L'accueil

<b>L'accueil</b>	<b>Public</b> : accueil inconditionnel
	<b>Lieu</b> : lieu-ressource pour le département de la Mayenne
	<b>Action</b> : un diagnostic permettant d'identifier et de caractériser la situation sociale et administrative du ménage, ainsi que ses besoins et aspirations logement

Le premier niveau d'accueil renvoie au premier contact pris par un jeune ménage avec l'ADLJ. Il est prépondérant dans la mesure où le premier niveau de réponse apporté résulte d'une analyse des besoins exprimés, des problématiques rencontrées par le ménage entrant. Le premier niveau de réponse, pas encore complètement individualisé, est toutefois nécessairement contextualisé. Il consiste en :

- Une première analyse du besoin, du projet ;
- La transmission de premiers conseils et des premières informations ;
- L'orientation vers une solution adaptée

En 2024, l'ADLJ a accueilli **547 ménages de moins de 30 ans**. En grande majorité, ces ménages contactent l'association par téléphone. Toutefois, et ce depuis deux ans, nous constatons une augmentation du nombre de demande physique qui s'explique de deux manières :

- Des horaires d'ouverture plus lisibles et une information plus claire et identifiée ;
- Des informations collectives qui se multiplient à l'issue immédiate desquelles les ménages peuvent prendre rendez-vous directement.

Figure. Origines du premier contact.

Téléphonique		Physique	
Nombre	%	Nombre	%
482	88	65	12
547			

Les demandes lors des premiers accueils concernent :

- **La recherche d'un logement pour 9 ménages sur 10**. Suit ensuite des demandes d'accès au logement (7,5 %) et de maintien dans le logement (4,5 %) ;
- **En Mayenne pour 98 % des ménages** et en particulier à Laval Agglomération (79 %).



Figure. Motifs des premières demandes.

	Recherche de logement		Accès au logement		Maintien dans le logement	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2024	482	<b>88</b>	41	<b>7,5</b>	24	<b>4,5</b>
TOTAL	547					

Ces demandes émanent de :

- Ménages âgés de 21 ans en moyenne ;
- D'hommes à 56 % et de femmes à 44 % ;
- De personne seule à 82 % ;
- Disposant de 850 € de ressources en moyenne ;
- Vivant chez leur parent (34 %) ou un tiers (20 %). Assez peu de ménages ont déjà un logement autonome (18 % locataire parc privé ; 4 % parc social) ;
- Résidant en Mayenne pour 81 % d'entre eux (13 % dans les Pays de la Loire et 6 % hors des Pays de la Loire).

Ces indicateurs rappellent que l'ADLJ joue un rôle essentiel dans une première étape importante du parcours résidentiel des ménages : **la première décohabitation** et la première prise de logement. Cette étape est complexe : aux difficultés inhérentes aux démarches (demande de logement social, coût du logement, équilibre du budget, aspirations vs réalité, etc.) s'ajoutent, et nous l'observons de manière empirique, de nouvelles difficultés liées à la tension du marché et donc à l'accès au logement des jeunes ménages.

Nous constatons par ailleurs une hausse du nombre de ménages reçus provenant d'un autre département (Pays de la Loire ou non). Ces ménages représentent 19 % (contre 9 % en 2023). Ceci s'explique par le déploiement de l'hébergement temporaire chez l'habitant qui conduit, dans le cadre de leur mobilité professionnelle, un nombre plus important de jeunes à contacter l'ADLJ.



Figure. Territoire de la demande

Territoire	Nombre	%
Laval Agglomération	434	79
Mayenne Communauté	52	10
Pays de Château-Gontier	23	4
Autres	10	2
Coëvrons	8	1
L'Ernée	6	1
Pays de Craon	5	1
Bocage mayennais	5	1
Mont des Avaloirs	2	0,5
Pays de Meslay-Grez	2	0,5

### 1.2. L'information : individuelle et collective

<b>L'information</b>	<b>Information individuelle</b>	Information <b>généraliste</b> et information <b>spécifique</b> en lien avec le public et le territoire.
		L'information <b>individuelle</b> sur mesure en fonction de la situation du ménage et des ressources du territoires.
	<b>Information collective</b>	L'information <b>collective</b> qui sert à répondre à des questions d'ordre général ou à démarrer une démarche de <b>conseil logement individuel</b> .
		« Porte d'entrée » du conseil logement et <b>outil partenarial</b> permettant de capter un public spécifique.

L'année 2022 avait été pour l'ADLJ une année de réflexion collective et partenariale sur son projet associatif. Celui-ci a définitivement été adopté par le Conseil d'administration en 2023 et présenté en Assemblée générale la même année. Forte d'une feuille de route déclinant orientations stratégiques et actions, l'association s'est attachée à mettre en œuvre les actions qui en découlent. L'information collective est ainsi devenue un nouvel axe fort de son action.

En 2024, ce sont **996 jeunes ménages** qui ont bénéficié des informations, des conseils, d'une intervention de l'ADLJ.



Figure. Volume activités collectives.

	2021	2022	2023	2024
Nombres de ménages	74	279	687	996

En matière d'information collective, l'association a modifié son approche et ses propositions :

- Elle a maintenu sur la première partie de l'année ses permanences sur les territoires ;
- Elle les a couplées, puis progressivement remplacées, par des informations et actions collectives ciblées avec des groupes constitués par des partenaires. Elle a ainsi constitué un catalogue d'informations collectives, construits de nouvelles propositions à partir, et en adéquation, avec les besoins exprimés par les partenaires :
  - o Visite de logement (bailleurs sociaux, résidence habitat jeunes)
  - o Quiz interactif ;
  - o Point budget et vie quotidienne ;
  - o Le coût d'entrée dans un nouveau logement ;
  - o Intervention auprès des écoles, organismes de formation ;
  - o Portes ouvertes établissements scolaires.

Les informations et actions collectives sont un outil important pour atteindre nos objectifs en matière d'information et de prévention. Elles permettent de communiquer une première information sur les aides à l'accès au logement, les démarches à réaliser dans le cadre de la recherche, de l'accès et du départ d'un logement, les droits et devoirs du locataire, etc.

Ainsi, à titre d'exemples, tout au long de l'année l'ADLJ a :

- Participé au forum de l'enseignement supérieur et des métiers ;
- Animé des actions collectives avec des jeunes de la Mission locale à Laval, Mayenne et Château-Gontier ou bien encore auprès de jeunes accueillis dans le cadre du dispositif HAIJ (ENOSIA) ;
- Mené des actions et informations collectives auprès de scolaires (Lycée Gaston Lesnard à Laval, lycée Raoul Vadepiet à Évron, lycée Lavoisier à Mayenne, etc.) ;
- Organisé 3 forums logement sur 3 sites site Habitat Jeunes du territoire (Laval, Évron, Château-Gontier) ;
- Coordinné des visites de logements en lien avec le bailleur Méduane Habitat et des groupes constitués.



### 1.3. L'orientation

<b>L'orientation</b>	S'appuie sur le <b>premier diagnostic logement</b> . Elle se fait en interne ou vers nos partenaires adaptés sur le territoire ou en dehors.
	Orientation <b>sur-mesure</b> vers des dispositifs d'hébergement ou de logement <b>adaptés</b> ou poursuite sur <b>l'accompagnement</b> au projet logement en interne ou en externe.

En 2024, la répartition des orientations vers une solution adaptée est la suivante :

- 435 orientations vers un accompagnement individualisé c'est-à-dire un rendez-vous physique, individuel et personnalisé avec une conseillère en ESF de l'ADLJ afin d'accompagner la demande et le projet logement ;
- 108 orientations vers les résidences habitat jeunes ou vers le dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant. Dans les deux cas, cela peut-être en Mayenne comme à l'extérieur selon la nature de la demande ;
- 4 orientations vers des solutions de droits communs ou vers nos partenaires (logement d'urgence, ADIL, travailleur social de secteur, Mission locale...). Ces orientations sont faites dès lors que la réponse de l'ADLJ n'est pas adaptée à la demande formulée.



## 2. L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel

### 2.1. Principes et volumes

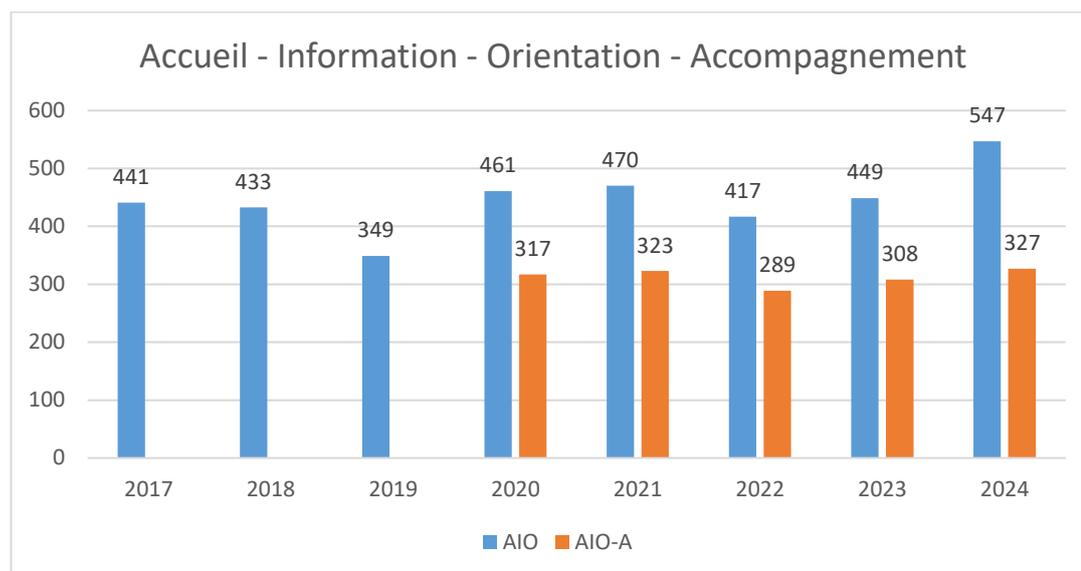
<b>L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel</b>	<b>Construction du projet logement</b>	<b>Construction du projet</b> avec le ménage : aspirations, besoins, budget, réalités, calendrier, formalités administratives, formulation des demandes auprès des partenaires
		<b>Accompagnement individualisé</b> dans la recherche d'une solution logement ou hébergement sur-mesure ou dans le maintien en fonction des besoins du jeune et des ressources du territoire
		Mobilisation des <b>solutions internes et partenariales</b> du service logement
	<b>Accompagnement à l'ouverture des droits</b>	Ouvrir avec le ménage des <b>droits nécessaires</b> à la recherche, à l'accès ou au maintien dans le logement en assurant un accès aux droits le plus large possible.
		Lien avec les <b>acteurs gestionnaires</b> d'aides et services (CAF, Action Logement, demande de logement social, etc.)
		Prise en compte de <b>l'accès aux droits</b> via le numérique, des difficultés d'accès, de langue, etc.

En 2024, 327 ménages ont été accompagnés dans leur projet logement et leur parcours résidentiel. 76 l'ont été dans le cadre de l'hébergement temporaire chez l'habitant. L'ensemble représente un total de 726 rendez-vous individualisés. Les autres ménages :

- N'ont pas souhaité programmer de rendez-vous lors du premier accueil et indiquer qu'ils nous recontacteraient ultérieurement ;
- Ou n'ont pas honoré le rendez-vous fixé.



Figure. Accueil et accompagnement au projet logement (période de 2017 à 2024).



L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel consiste en un premier entretien entre le ménage et une conseillère en économie sociale et familiale. Lors de cet entretien, l'objectif est :

- De cerner les aspirations du ménage ;
- Établir son budget ;
- Lui présenter l'ensemble des solutions logements et plus précisément celles en adéquation avec sa situation ;
- Formuler des préconisations adaptées et personnalisées ;

Ainsi, dans le cadre de la recherche et/ou de l'accès à un logement, il sera procédé, avec le ménage demandeur, à une analyse partagée de son projet logement. Cela permet d'évaluer la faisabilité du projet au regard de ses possibilités sociales, professionnelles et économiques. L'objectif est d'établir ensemble un projet logement réaliste. Il s'agit *in fine* de s'assurer de la viabilité du projet du ménage ainsi que sa durabilité. Une approche globale du coût du logement (en particulier les charges liées au logement) est réalisée.

Si le ménage l'exprime, un ou plusieurs autres entretiens peuvent être fixés afin de poursuivre l'accompagnement dans l'ensemble des démarches :

- Mobilisation des solutions internes ou partenariales (hébergement temporaire chez l'habitant, résidences habitat jeunes, etc.) ;
- Ouverture des droits ;
- Demande de logement social ;
- Information et accompagnement dans les démarches administratives (signature du bail, état des lieux, droits et devoirs des locataires, souscription des contrats électricité, gaz, eau, assurance habitation, conseils en économie d'énergie, etc.) ;
- Mobilisation des dispositifs d'aides (FSL, aide au logement, garantie Visale®, avance Locapass®, aide Mobilijeune®) ;
- Visite de logement (pré-visite, état des lieux) ;
- Continuité du travail budgétaire.



Du fait de difficultés de compréhension et de réalisation des démarches, et parfois de défaut de fonctionnement des espaces de saisie des demandes d'aides, plusieurs rendez-vous sont nécessaires. Nous rencontrons alors les ménages autant que cela est nécessaire.

Dans le cadre du maintien dans le logement, un diagnostic de la situation est réalisé. Nous sommes amenés à orienter ou mobiliser des dispositifs d'aides (FSL, Action Logement, procédure de surendettement...).

Dans le cadre du départ d'un logement, le jeune ménage est informé des démarches à effectuer (préavis de départ, état des lieux de sortie, résiliation des contrats...) et au besoin orienté vers des partenaires plus adaptés (ADIL, commission de conciliation, etc.).

Cet accompagnement peut également se matérialiser par une démarche conjointe entre le ménage et la conseillère de visite de logement, d'états des lieux. Cet accompagnement rassure notamment les ménages pour qui il s'agit d'une première prise de logement autonome et qui ne bénéficient pas toujours d'appuis familiaux et/ou amicaux pour les épauler.

Cet accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel peut se poursuivre une fois l'entrée dans le logement réalisée dès lors que le ménage l'exprime. Nous préconisons et proposons dès lors de poursuivre l'accompagnement dans le logement via des accompagnements de type AVDL (Aller Vers et Dans le Logement ou ASLL (Accompagnement social lié au logement). L'objectif recherché reste identique : répondre au plus près des besoins du ménage sollicitant l'ADLJ, éclaircir voire assainir sa situation administrative et financière (dans le cadre d'accompagnement de maintien dans le logement par exemple), l'accompagner dans un projet de logement viable et répondant à sa problématique.

<b>L'accompagnement logement contractualisé</b>	<b>Mandatement</b> d'une mesure d'accompagnement par un <b>partenaire externe</b> qui donne son cadre de référence pour le contenu de l'accompagnement dispensé. Cet accompagnement peut intervenir à <b>tout moment du parcours</b> vers ou dans le logement, et il peut s'adresser à un public spécifique.
	<b>Temps dédié</b> d'un professionnel à une situation identifiée, afin d'atteindre les <b>objectifs</b> fixés dans le contrat, implique une obligation de moyens
	L'accompagnement logement contractualisé est un ensemble de dispositifs <b>structurés et délimités</b> dans le temps.

## 2.2. Profil des ménages accompagnés dans leur projet logement

Le profil type du ménage accueilli à l'ADLJ est le suivant :

- Un homme (60 %) ;
- Seul(e) (80 %) ;
- Âgé en moyenne de 21,5 ans ;
- Vivant chez ses parents (24 %) ou chez un tiers (24 %) c'est-à-dire en début de parcours résidentiel et recherchant son premier logement ;
- Ressources moyennes : 950 € ;



- Principaux questionnements : démarches liées à la recherche de logement, les aides financières, le budget, les démarches liées à l'accès au logement.

*Figure. Tranche d'âge des ménages accompagnés.*

Tranche d'âge	Part en %
Moins de 20 ans	34
20 – 24 ans	47
25 – 30 ans	19
Total	100



Figure. Situation liée au logement actuel.

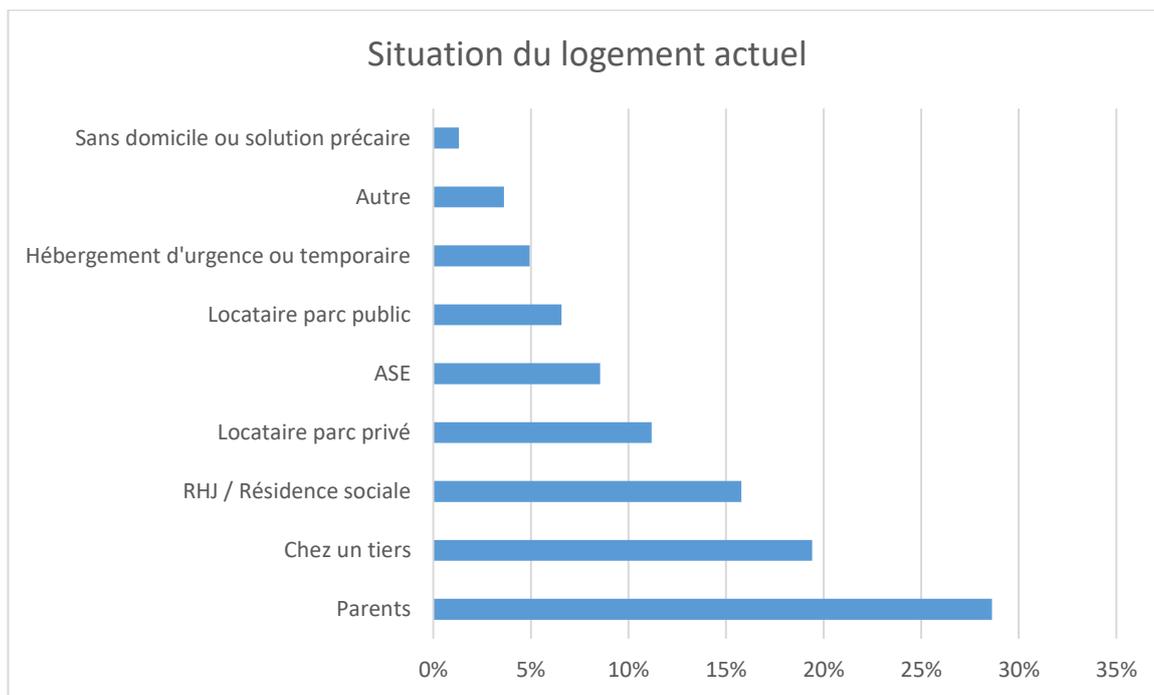


Figure. Situation professionnelle.

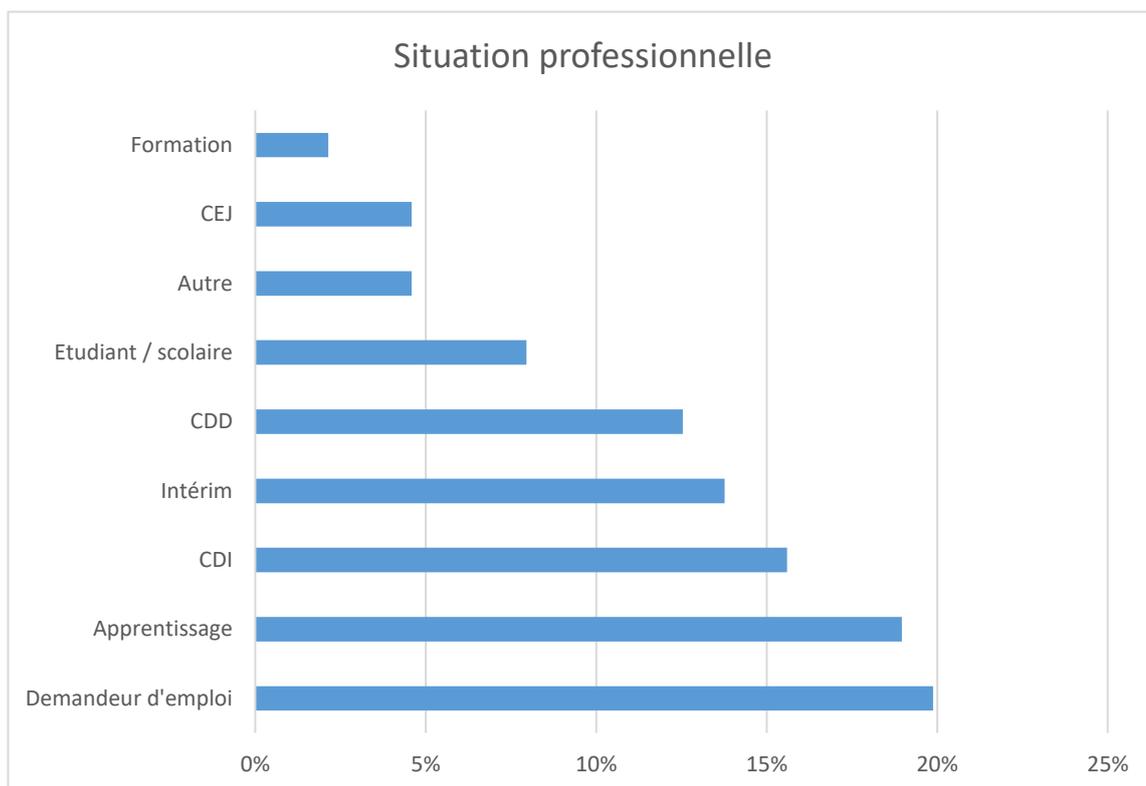
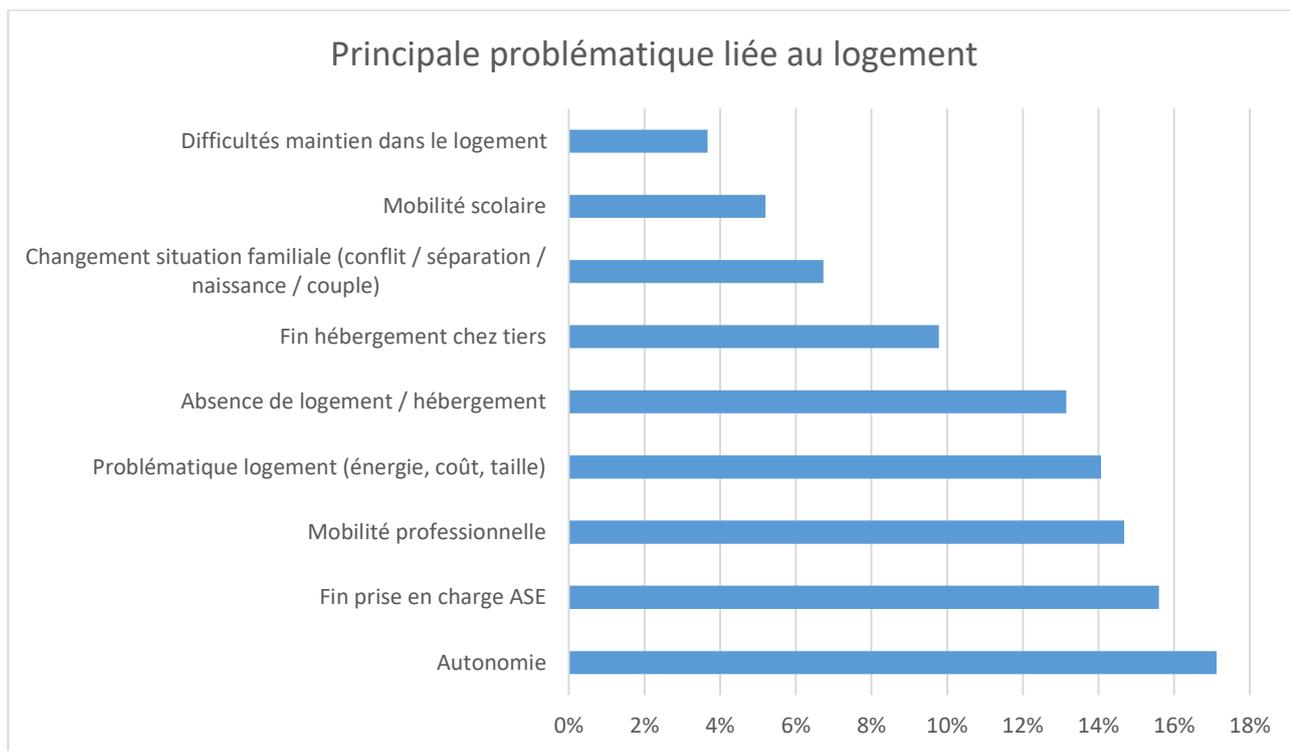


Figure. Principales problématiques liées au logement.



### 3. La mobilisation des dispositifs

Les différents dispositifs d'aides financières ou techniques à l'accès, d'accompagnement à notre disposition nous permettent d'informer au mieux les jeunes ménages accueillis et accompagnés sur les options possibles concernant leur accès, leur maintien ou leur recherche de logement.

L'ADLJ les informe, les oriente vers ces dispositifs. Cela va souvent au-delà de la simple information puisque l'ADLJ mobilise les dispositifs et accompagne les jeunes ménages à l'instruction complète de nombreuses aides financières (aides FSL, dispositifs portés par Action Logement, demande d'aide au logement).

L'accompagnement à l'ouverture des droits et/ou à la mobilisation des aides disponibles font partie intégrante de l'accompagnement au projet logements des jeunes ménages. Ils sont mobilisés et utilisés dès lors que la construction du projet logement est cohérente entre le diagnostic posé par les conseillères et le projet du ménage (aspirations, besoins, budgets, calendrier, etc.).

Les dispositifs existants ont ainsi plusieurs vertus :

- L'ouverture des droits nécessaires à la recherche, à l'accès ou au maintien dans le logement ;
- Ils amènent de jeunes ménages vers l'ADLJ motivés uniquement parfois par la connaissance d'un dispositif pouvant leur venir en aide financièrement. Ils contribuent ainsi à faire connaître et à solliciter l'ADLJ ;
- Ils permettent, dans la continuité du point précédent, de tirer d'autres fils et ainsi d'interroger, de travailler sur d'autres thématiques en particulier le choix du futur logement, le budget disponible, etc.

En 2024, l'ADLJ a :

- Informé l'ensemble des ménages éligibles de leurs droits et des aides mobilisables dans le cadre de leur projet logement ;
- Accompagné et instruit :
  - o Des demandes FSL ;
  - o Les aides Action Logement.
  - o Des demandes CAF

Le dispositif du Fond Solidarité Logement est mobilisé dès lors que le jeune ménage n'est pas déjà connu du service social de secteur et dès que sa situation permet une sollicitation des aides du FSL afin d'accompagner son projet résidentiel.

En 2024, ce sont au total 27 demandes FSL qui ont été instruites par les CESF de l'ADLJ. Plus qu'une sollicitation d'aides financières, le Fond solidarité logement permet la proposition d'un accompagnement social lié au logement. En 2024, 13 mesures ont été sollicitées.

Figure. Nature des demandes FSL instruites.

	Accès	Maintien	Total
Demandes instruites	21	6	27



<i>Dont demandes ASLL</i>	9	4	13
---------------------------	---	---	----

Pour les 21 demandes FSL accès :

- 19 ont concerné une demande de dépôt de garantie ;
- 8 une demande de mobilier de première nécessité ;
- 6 de l'électroménager.
- 5 un premier loyer ;

Pour les 6 demandes de maintien, 3 demandes concernaient une dette de loyer.

*Figure. Nombre de demandes FSL instruites.*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandses instruites	11	16	20	24	36	27

Parmi les autres aides, l'ADLJ mobilisé également les aides destinées aux jeunes actifs proposées par Action Logement. Chaque ménage, dès lors qu'il remplit les conditions d'octroi d'une aide favorisant son projet logement et la poursuite de son parcours résidentiel, bénéficie d'informations, de conseils et d'accompagnement si besoin dans la constitution de son dossier de demande d'aide.



#### 4. Les recommandations de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

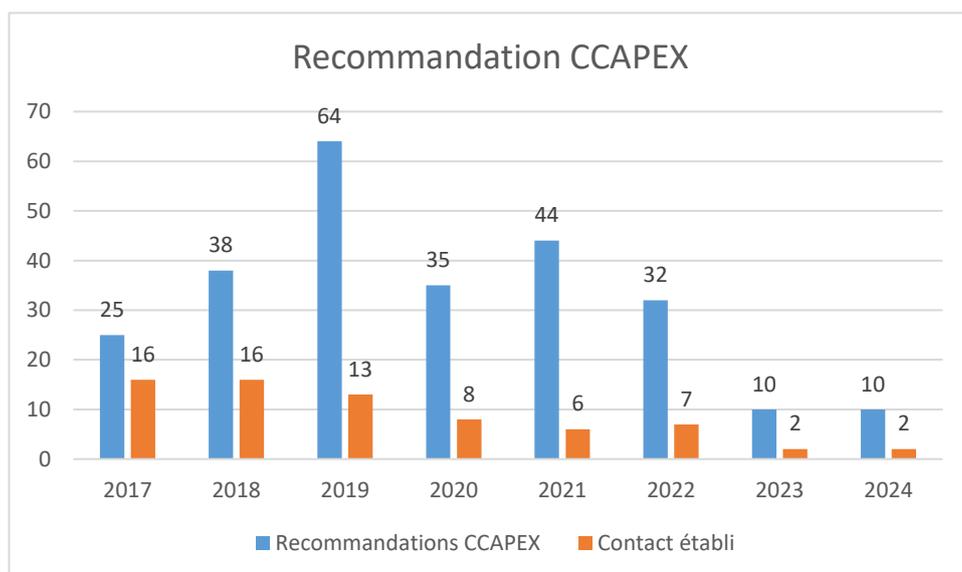
Comme chaque année, l'ADLJ est mobilisée sur le champ de la prévention des expulsions dans le cadre du maintien dans le logement et ce à deux niveaux :

- En amont des CCAPEX afin de donner aux partenaires les informations relatives à l'ensemble des ménages de moins de 30 ans, parc public et parc privé confondus. Ces informations sont également transmises directement en commission lors de la session relative au parc privé.
- À la suite des CCAPEX, l'ADLJ est sollicitée via des recommandations pour prendre attache de ménages de moins de 30 ans afin de les rencontrer et trouver des solutions à leur situation. En 2024, 10 recommandations issues de la CCAPEX ont été transmises à l'ADLJ.

Sur ces 10 recommandations :

- Toutes concernent un locataire du parc privé ;
- Seuls 2 ménages ont pu être contacté et rencontré. Les autres n'ont pas répondu à nos sollicitations ;

Figure. Les recommandations CCAPEX depuis 2017.



Les recommandations CCAPEX restent au même niveau qu'en 2023. Les mêmes raisons que celles avancées l'année précédente l'expliquent :

- Les ménages relevant de la CCAPEX sont déjà connus de l'ADLJ et n'ont pas honoré leur rendez-vous. Dès lors, il paraît plus pertinent de l'orienter vers un autre partenaire ;
- Les ménages sont déjà connus d'autres partenaires, en particulier du Conseil départemental ;
- L'expérimentation d'une équipe mobile « prévention des expulsion » disposant de moyens que l'ADLJ ne peut mobiliser à savoir une professionnelle dédiée en capacité de se déplacer sur les lieux de résidence des ménages et d'assurer un suivi au plus proches des contraintes du ménage.

Toutefois, dès lors qu'une conseillère de l'ADLJ arrive à prendre attache d'un ménage relevant de la CCAPEX, nous :

- Réalisons un point sur le montant du loyer et de l'impayé ;
- Nous assurons de la bonne souscription d'un contrat d'assurance habitation ;
- Posons le budget ;
- Vérifions que les droits sont ouverts ;
- Réalisons un diagnostic social global de la situation.

En fonction des éléments transmis par les ménages, nous les orientons vers différents interlocuteurs et plus particulièrement vers leur bailleur et l'assistant social de secteur. Il est en effet généralement nécessaire qu'un suivi social soit repris. Des difficultés de gestion sont bien souvent existantes et certains ménages se retrouvent relativement démunis. La mise à plat du budget permet de mieux comprendre les raisons de l'impayé et parfois de pointer les incohérences de fonctionnement budgétaire du ménage. Un travail approfondi d'aide à la gestion budgétaire est souvent nécessaire. Lorsque le ménage se montre particulièrement réceptif, l'accompagnement social lié au logement (ASLL) lui est présenté.

Notre intervention permet bien souvent de rétablir un lien interrompu avec le travailleur social de secteur. Nous proposons, si nécessaire et quand le ménage y est favorable, la réalisation de rendez-vous tripartite avec le travailleur social de secteur. Ces liens rétablis avec le service social peuvent présager d'une amélioration des situations pour les familles.

L'accompagnement dans le cadre des recommandations CCAPEX est un accompagnement bien spécifique, nécessairement individualisé et contextualisé en lien avec la situation du ménage. Il requiert toutes les compétences des CESF de l'ADLJ et un temps certain dans la création d'un premier contact et du maintien de ce dernier dès lors qu'il est établi. Il se confronte malgré tout à un obstacle majeur : la disponibilité du ménage et son souhait d'être accompagné.



## Conclusion et perspectives

Le service logement de l'ADLJ et sa mission première d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement est de mieux en mieux identifié sur le territoire mayennais, par son public cible et ses partenaires. Il répond à un besoin fort des jeunes ménages en matière de projet logement et de parcours résidentiel.

Les engagements pris par l'ADLJ depuis de nombreuses années se poursuivent et se renforcent en matière de projet logement et d'accompagnement dans les parcours résidentiels. L'activité de l'ADLJ depuis de nombreuses années présente un bilan global très positif. Elle repose sur la spécificité de l'ADLJ à répondre à l'ensemble des problématiques de logement rencontrées par le public de moins de 30 ans. Le service logement jeunes dispose d'une expertise (conseils, outils, formation, etc.) au service des jeunes ménages du territoire.

La volonté reste identique : répondre aux problématiques des jeunes ménages en matière de logement afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement quelles que soient leurs situations sociales, professionnelles et financières ; pérenniser un service indispensable dans l'accompagnement des projets résidentiels des ménages de moins de 30 ans sur le territoire mayennais.

L'accès des jeunes à un premier logement, c'est-à-dire une première décohabitation du domicile familial afin d'acquérir responsabilisation et autonomie constitue une étape essentielle d'un projet et d'un parcours résidentiel. Ce sont ces jeunes ménages que l'ADLJ accueillent, informent, orientent et accompagnent en majorité. Dès lors, disposer d'un service logement, s'appuyant sur un réseau partenarial dense, vecteur de propositions nouvelles et adaptées permet de répondre à l'ensemble des interrogations ou éventuelles difficultés de ce public.



**Accompagnement**

**Social**

**Lié au**

**Logement**

-

**Bilan 2024**



# L'accompagnement social lié au logement

## Introduction

L'accompagnement social lié au logement s'adresse à des ménages éligibles au Fonds de solidarité pour le logement pour lesquels il y a nécessité d'une « intervention spécialisée » dans le domaine du logement, que ce soit pour y accéder ou pour s'y maintenir. Il prend la forme d'un accompagnement budgétaire et administratif, exercé par une conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Il n'a pas vocation à s'inscrire dans un cadre permanent.

Les mesures peuvent être exercées par les CESF de partenaires extérieurs avec lesquels le Conseil départemental a signé une convention, dont l'ADLJ, ou par les CESF du Conseil départemental.

Depuis 1998, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est mandatée pour effectuer des mesures d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'association départementale pour le logement des jeunes s'engage ainsi à mettre en place, sur l'ensemble du département, des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des jeunes de moins de trente ans qui, quelle que soit leur situation au regard du logement, rencontrent des difficultés particulières et relèvent des actions du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (intégrées au Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement).

2024 représente la troisième et dernière année de la convention triennale mise en œuvre avec le Conseil départemental pour la conduite des accompagnements sociaux liés au logement.



# Activité 2024

## Activité

- **116 mesures conduites** ;
- 93 mesures attribuées ;
- 37 mesures terminées ;
- **300 mois/mesures**.

## Mesures

- **67 %** en **accès** logement ;
- **33 %** en **maintien** dans le logement ;
- Conduites en majorité sur le territoire de **Laval Agglomération** (62 %) et sur le reste de l'ensemble du département (38 %) ;
- Majoritairement dans le **parc social (68 %)**.

## Profil type des ménages bénéficiaires

- des **jeunes ménages** accédant à leur premier logement ;
- **seul** ou famille **monoparentale** (68 %) ;
- âgés de de **20 – 25 ans** pour 42 % d'entre eux ;
- en situation **précaire** ou peu stabilisée sur le plan économique

## Bilans de mesures

- **44 %** des bilans sont **positifs** ;
- **83 %** peuvent être jugés comme **satisfaisants** (bilans mitigés, bilans positifs mais restant fragiles, bilans positifs).



## 1. Activité

Ce sont 116 mesures d'accompagnement social liées au logement qui ont été conduites sur l'année 2024. Cela représente 300 mois/mesures.

	2022	2023	2024
Nombre de mois/mesures	256,5	273,5	300

En 2024, sur l'ensemble des mesures conduites :

- 23 mesures ont été conduites à cheval sur 2023 et 2024 ;
- 32 mesures ont été attribuées en 2024.

### Mesures attribuées

	2022	2023	2024
Mesures attribuées	95	92	93

Mesures d'accompagnement conduites <sup>1</sup> :	<b>116</b>
Mesures d'accompagnement attribuées en 2024 <sup>2</sup> :	<b>93</b>
Nombre de mois mesures :	<b>300</b>

### 1.1. Nature des mesures conduites

Les mesures conduites concernent majoritairement de l'accès : 66 % des mesures conduites (contre 60 % en 2023). Pour les autres (34 % restants contre 40 % en 2023), il s'agit de mesures liées au maintien dans le logement.

Figure. Répartition par typologie des mesures conduites.

		Nombre	Part (en %)	Part cumulée (en %)
<b>Accès</b>	Primo locataire	46	40	<b>67</b>
	Accès logement	31	27	
<b>Maintien</b>	Logement	24	21	<b>33</b>
	Énergie	14	12	
	Logement et énergie	1	0	
	<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	100	100

<sup>1</sup> Ensemble des mesures réalisées sur l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

<sup>2</sup> Nouvelles mesures attribuées sur l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



## 1.2. Durée

En 2024, l'ADLJ a réalisé 300 mois/mesures (toutes mesures confondues) dont :

- 68,5 mois/mesures pour les mesures attribuées en 2023 et conduites à cheval sur 2023 et 2024 ;
- 231,5 mois/mesures pour les mesures attribuées en 2024 et conduites en 2024 et, pour certaines, ne sont pas terminées en 2024.

La durée moyenne d'une mesure démarrée s'établit à environ 3 mois/mesures.



## 2. Profil des ménages bénéficiaires

### 2.1. Profil social

Les mesures concernent essentiellement des ménages seuls entendus au sens large. Les personnes seules et les familles monoparentales représentent ainsi 70 % des mesures conduites et 68 % des mesures attribuées

Figure. Typologie des ménages par composition familiale.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne seule	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>38</b>	<b>41</b>
Famille monoparentale	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
Couple sans enfant	21	17	18	19
Couple avec enfant	15	13	12	13
Total	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

En 2024, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 20-25 ans. Ce chiffre est en relation et conforme à la typologie du public accueilli au sein du service logement sur l'activité d'accueil, d'information, orientation et d'accompagnement de l'ADLJ.

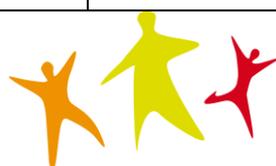
Figure. Typologie des ménages par âge.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	28	24	23	25
20 – 25 ans	51	44	39	42
25 – 30 ans	37	32	31	33
Total	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

### 2.2. Profil économique

Figure. Typologie des ménages par situation professionnelle.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
CDI	10	9	7	7
CDD/intérim	21	18	13	14
Apprenti	12	10	9	10
RSA	34	29	31	34
Demandeur d'emploi indemnisé	18	16	16	17
Demandeur d'emploi non indemnisé	7	6	6	6
Autres prestations (IJ, CEJ, etc.)	14	12	11	12
Total	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>



Les ménages bénéficiaires du RSA représentent la part la plus importante des ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL. Nous constatons, dans la continuité des années précédentes, une précarisation du public accompagné. Il s'agit d'un facteur explicatif des difficultés financières face à un poste logement qui ne cesse de croître dans le budget des ménages. En effet, peu de ménages accompagnés disposent de ressources fixes, stables et d'un niveau permettant d'assurer sans aucune difficulté l'accès ou le maintien dans le logement. Notre accompagnement en amont (lors de rendez-vous AIO-A par exemple) prend dès lors un enjeu stratégique dans la définition du projet logement du ménage, l'établissement de son budget et *in fine* l'adéquation entre les deux.

Pour l'ensemble des ménages accompagnés, les ressources moyennes s'établissent à environ 1 170 €. Il existe bien sûr des disparités selon les ménages et ce notamment en fonction de leur composition :

- 965 € pour les personnes seules ;
- 1 239 € pour les familles monoparentales ;
- 1 280 € pour les couples ;
- 1 714 € pour les couples avec enfant(s).

Les différentes formes de précarité (professionnelle, financière, sociale) auxquelles sont confrontées les ménages accompagnés fragilisent leur situation. La difficulté des ménages rencontrés dans le cadre des ASLL est mécaniquement liée à celle des ménages sollicitant le FSL.



### 3. Géographie des ASLL

#### 3.1. Origine des demandes

Figure. Origine des mesures ASLL.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Commission	47	40	38	41
Travailleur social	<b>69</b>	<b>60</b>	<b>55</b>	<b>59</b>
Famille	-	-	-	-
	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

Une majorité des ASLL trouvent leur origine dans la demande d'un travailleur social sollicitant, via une demande FSL, la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement social liée au logement. Cette année 2024 marque ainsi la confirmation de l'évolution de l'année précédente. En effet, depuis 2020, il existait un équilibre ou bien un déséquilibre en faveur des décisions issues de la commission (en 2022, les mesures demandées par la commission représentant 62 % des mesures conduites et 58 % des mesures attribuées). Depuis 2023, les mesures demandées par les travailleurs sociaux (dont ceux de l'ADLJ) sont largement majoritaires.

#### 3.2. Territoires d'intervention

Figure. Répartition géographique des mesures par EPCI.

	Mesures conduites		Mesures attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Laval Agglomération	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>61</b>
Pays de Château-Gontier	5	4	4	4
Mayenne Communauté	12	10	8	10
Coëvrons	2	2	2	2
Pays de Craon	6	5	5	5
Bocage Mayennais	1	1	1	1
Mont des Avaloirs	3	3	2	2
Pays de Meslay-Grez	5	4	4	4
L'Ernée	10	9	10	11
Total	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

Une majorité des accompagnements sociaux liés au logement se déroulent sur le territoire de Laval Agglomération (62 %). Les trois EPCI les plus peuplés du territoire regroupent 76 % des accompagnements conduits en 2024 : Mayenne Communauté (10 %), Pays de Château-Gontier (4 %).



### 3.3. Parc d'intervention

Figure. Répartition des mesures conduites par type de parc de logements.

	Mesures conduites		Mesures attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Parc social	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>63</b>	<b>68</b>
<i>Dont</i>				
- Méduane Habitat	37	32	29	32
- Mayenne Habitat	39	33	30	32
- Podeliha	4	4	4	4
Parc privé	<b>36</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>32</b>
Parc communal	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

En 2024, les mesures conduites concernent très majoritairement le parc social : 69 % (68 % en 2023 ; 73 % en 2022). Au sein de ce parc social, et en corrélation avec les chiffres précédents relatifs aux territoires d'intervention, nous constatons un équilibre des mesures concernant des locataires du parc de Méduane Habitat et ceux de Mayenne Habitat : respectivement 32 % et 33 %.

Les mesures dans le parc privé sont quasi stables par rapport à l'année dernière pour s'établir à 31 % (30 % en 2023 ; 26 % en 2022). Le parc privé est très représenté dans les EPCI plus ruraux.



## 4. Bilan qualitatif : bilan des mesures terminées en 2024

### 4.1. Statuts des mesures conduites en 2024

Sur les 116 mesures conduites en 2024 :

- 22 ont démarré en 2023 et se sont conclues en 2024 :
  - o 1 ont fait l'objet d'un arrêt de mesure pour non-adhésion. Une visite à domicile a été effectuée sans signature du contrat d'engagement. Le ménage n'a en effet pas souhaité la mise en place de la mesure suite à la rencontre avec la CESF ;
  - o 6 ont fait l'objet d'un arrêt de mesure. La mesure s'est arrêtée après la signature de l'engagement et n'est pas allée jusqu'au bout des objectifs fixés et/ou de la durée envisagée ;
  - o 15 se sont terminées par une fin de mesure c'est-à-dire que les objectifs ont été atteints ou la mesure est arrivée à son terme ;
- 1 a démarré en 2023 et est encore cours en 2024 pour des raisons bien particulières (hospitalisation du ménage).
- 93 ont été attribuées en 2024 dont :
  - o 17 arrêts de mesure pour annulation.
  - o 13 arrêts de mesure pour non-adhésion ;
  - o 14 arrêts de mesure ;
  - o 22 fins de mesure ;
  - o 4 sont en attente de démarrage
  - o 28 sont en cours mais ont été stoppé sur préconisation du Conseil départemental en l'absence de marché ASLL pour 2025.

Figure. Bilan des mesures conduites.

Statuts de mesures	Mesures conduites 2024	
	Total (nombre)	Total (%)
Arrêt annulation	17	15
Arrêt pour non-adhésion	14	12
Arrêt de mesure	20	17
Terminée	37	32
Stoppées	28	24
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>100</b>



Focus. Statuts de mesure			
Arrêt de mesure pour annulation	Arrêt de mesure pour non-adhésion	Arrêt de mesure	Fin de mesure
<p>La famille ne répond pas aux appels, la famille exprime par téléphone qu'elle ne souhaite pas la mise en place de cet accompagnement.</p> <p>Pas de déplacement de la CESF.</p> <p>(Pour les associations ce statut remplace les « jamais démarrée »).</p>	<p>Une VAD est effectuée sans signature d'engagement et la personne ne souhaite pas la mise en place de la mesure, une VAD ou 2 infructueuse(s) sans que la mesure se mette en place.</p>	<p>Toutes les mesures qui s'arrêtent après la signature de l'engagement et qui ne vont pas jusqu'aux objectifs fixés et/ou la durée envisagée (refus de poursuivre l'accompagnement, changement de situation familiale, déménagement...).</p>	<p>Les objectifs sont atteints et/ou la mesure est arrivée à sa fin.</p>
<p>➔ Pas de bilan</p>	<p>➔ Pas de bilan car pas de signature d'engagement.</p>	<p>➔ Un bilan car signature d'engagement.</p> <p>➔ Nature du bilan : négatif ou mitigé</p>	<p>➔ Bilan car signature d'engagement</p> <p>➔ Nature du bilan : négatif, mitigé, positif mais reste fragile, positif.</p>

Les durées moyennes des mesures :

- Arrêtés : 2,75 mois ;
- Terminées (fin de mesure) : 5 mois.



Figure. Bilan des mesures selon leurs origines.

	Commission		Travailleur social		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Arrêt de mesure pour annulation	12	25	5	8	17	15
Arrêt de mesure pour non-adhésion	7	15	7	10	14	12
Arrêt de mesure	6	13	14	20	20	17
Fin de mesure	13	27	24	35	37	32
Mesures stoppées	9	20	19	27	28	24
Total	47	100	69	100	116	100

Les chiffres de ce tableau illustrent plusieurs éléments :

- Il est plus aisé pour un ménage, lorsque l'ASLL a été présentée, initiée parfois même, en amont avec un travailleur social, de s'approprier la mesure et ainsi la conduire à son terme. Lorsque le ménage est partie prenante de la mise en œuvre de la mesure, les conditions sont mieux réunies pour une réussite de l'ASLL ;
- Toutefois, une mesure préconisée par la commission n'équivaut pas une mesure arrêtée. Malgré un certain taux de chute, un certain nombre de mesures préconisées par la commission sont allées au bout ;
- De manière empirique, les CESF de l'ADLJ constatent que lorsque le ménage est venu par lui-même en rendez-vous à l'ADLJ, que le projet logement a été travaillé, qu'il est validé par la CESF et couplé de façon pertinente d'une demande FSL, l'accompagnement ASLL devient moins intrusif et se réserve plus de chances de succès ;
- De la même manière, les ASLL mis en œuvre à la suite d'un ou plusieurs rendez-vous à l'ADLJ au cours desquels le projet logement a été travaillé, nous nous insérons bien plus dans une logique de parcours résidentiel avec un accompagnement en amont (avant l'entrée dans le logement) et en aval (une fois le ménage rentré dans le logement). Cela efface en partie la dimension « contractuelle » de l'accompagnement qui est bien plus perçu par les ménages comme un véritable coup de pouce et une aide à leur bonne prise en main du logement et des démarches qui lui sont liées.

Ce qui reste indéniable, et facteur pourtant peu maîtrisable, est l'intérêt porté par le ménage à la mise en œuvre de la mesure. Sans garantir le résultat de la mesure, une bonne présentation de l'accompagnement en amont garantit une meilleure adhésion du ménage. Ce travail repose sur le travailleur social ayant préconisé la mesure et, s'il s'agit d'une orientation de la commission FSL, du premier contact établi par les CESF de l'ADLJ avec les ménages. Il s'agit de mesurer, induire, expliquer simplement, rassurer le



ménage sur tout l'intérêt de la mesure pour lui tout en n'occultant pas le caractère intrusif mais tout en n'en faisant pas non plus un aspect central de la mesure lors de son explication.

#### 4.2. Bilans des mesures arrêtées et terminées

En 2024, 57 mesures peuvent faire l'objet d'un bilan qualitatif c'est-à-dire les mesures qui ont :

- Commencé ;
- Et fait l'objet d'un bilan (arrêt de mesure ou fin de mesure).

Concernant les 20 mesures arrêtées :

- 10 sont qualifiées de « mitigés ». La mesure a pu être conduite de manière très positive avec une bonne réactivité et adhésion du ménage à l'accompagnement. Toutefois, du fait de la fin prématurée de la mesure pour diverses raisons, le bilan ne peut être qualifié de positif.
- 9 sont qualifiées de négatives ;
- 1 bilan positif mais restant fragile.

Concernant les 36 fins de mesures :

- 1 bilan négatif ;
- 4 bilans mitigés ;
- 7 bilans positifs mais restant fragiles ;
- 25 bilans positifs.

Figure. Qualification des bilans par types de mesures (arrêtées et des fins de mesures).

	Mesures arrêtées		Fin de mesure	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bilan négatif	<b>9</b>	<b>45</b>	1	2
Bilan mitigé	<b>10</b>	<b>50</b>	4	11
Bilan positif mais fragile	1	5	7	<b>19</b>
Bilan positif	0	0	<b>25</b>	<b>68</b>
Total	20	100	37	100



Figure. Bilans des mesures.

	Nombre	Pourcentage	Total
Bilan négatif	10	17	<b>17</b>
Bilan mitigé	14	25	<b>83</b>
Bilan positif mais fragile	8	<b>14</b>	
Bilan positif	25	<b>44</b>	
Total	57	100	100

17 % des mesures présentent un bilan négatif. En très grande majorité, ces mesures ont été arrêtées avant la fin de la durée initiale du contrat. Elles n'ont pas permis la mise en œuvre des conseils, de l'accompagnement des CESF.

25 % des mesures présentent un bilan mitigé. L'ensemble des objectifs fixés en début de mesure n'a pas été atteint. Ces bilans mitigés renvoient au fait que la mesure a pu se mettre en œuvre, que le ménage a pu adhérer à cette dernière sans toutefois qu'il l'emmène complètement à son terme dans l'appropriation, l'effort à fournir pour véritablement établir un bilan positif. Le bilan aurait pu se transformer positivement si l'accompagnement n'était pas arrivé à son terme du contrat (durée maximale de 8 mois) ou si un arrêt n'avait pas été formulé en accord avec la famille et le travailleur social compte-tenu de la prédominance d'autres problématiques sur celles de l'ASLL (accompagnement budgétaire et administratif notamment).

14 % des bilans positifs restent fragiles à l'issue de la mesure. A la fin de la mesure, le ménage doit rester en alerte sur un certain nombre de points.

44 % des mesures présentent un bilan positif.

83 % des bilans peuvent être jugés comme satisfaisants dans la mesure où ils ont répondu à tous ou une partie des objectifs qui étaient fixés en début de mesure.

39 % des bilans sont qualifiés de mitigés.

Ces chiffres sont globalement stables par rapport aux années précédentes. Ils mettent en lumière plusieurs faits :

- L'adhésion en début de mesure du ménage, s'il ne garantit pas une réussite de la mesure, y contribue ;
- La corrélation entre durée de la mesure et la qualité de son résultat ;
- La qualité du résultat est en fonction de l'investissement du ménage dans la mesure et, bien souvent, du travail en amont qui a conduit à la mise en œuvre de la mesure ;
- Lorsqu'une mesure arrive à son terme, les résultats sont positifs ;
- Une mesure arrêtée n'est pas un échec. Les informations transmises, les démarches réalisées, l'accompagnement réalisé sont autant de points travaillés avec le ménage.



## 5. Mesures stoppées en 2024

Fin 2024, le Conseil départemental a signifié à l'ADLJ l'arrêt des mesures ASLL en cours en l'absence de convention. Les mesures en cours ont donc été stoppées. L'ADLJ a donc :

- Annulé tous les rendez-vous pris en 2024 et prévus sur l'année 2025 ;
- Informé tous les ménages du report sans date ultérieur des rendez-vous et donc de la mesure ASLL en cours ;
- Informé les travailleurs sociaux du report sans date ultérieur des rendez-vous et donc de la mesure ASLL en cours du ménage suivi ;
- Orienter toute situation qui nécessitait une action urgente vers les travailleurs sociaux et vers le FSL ;
- Répondu aux questionnements des ménages qui ont contacté l'ADLJ.

Ce sont ainsi 28 mesures, et donc ménages, qui sont concernées.



## Conclusion et perspectives

Nos têtes de réseau (URHAJ : Union régionale habitat jeunes ; UNCCLAJ : Union nationale des comités locaux pour logement autonome des jeunes) le rappellent régulièrement depuis plusieurs années à présent : le logement est à la fois un accélérateur de précarisation et un facteur de stabilisation. Le logement constitue ainsi un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Les difficultés directes liées au logement (accès, maintien) sont des freins à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages impactent très rapidement et avec visibilité le marché du logement. Aux difficultés d'une première décohabitation s'ajoutent aujourd'hui, et de façon de plus en plus prégnante, les difficultés d'accès au logement. En effet, face à l'augmentation des coûts des charges indirectes liées au logement, le poids du poste logement dans son sens global augmente fortement dans le budget des jeunes ménages.

L'accompagnement social lié au logement ne permet pas d'éviter complètement ces difficultés. Il contribue à les prévenir, les anticiper, parfois les contourner. Cela est d'autant plus vrai lorsque le projet a été travaillé en amont par une ou plusieurs rencontres qui ont permis de poser les bases (combien ? où ? quoi ? quand et pour combien de temps ?) à la recherche et l'accès au logement. C'est ce à quoi l'ADLJ s'attache à répondre afin de poursuivre l'accueil, l'information, l'orientation des ménages vers un accompagnement social de qualité à la prise du premier logement.

A l'image des années précédentes, le bilan global reste très positif. Même pour les mesures dont les bilans sont mitigés voire négatifs, nous pouvons espérer que les conseils fournis auront été au minimum entendus et que les familles sauront les mettre à profit lorsque leur situation morale, financière et matérielle le leur permettra.

Les plus convaincus des ménages, se laissent très rapidement guider, conseiller avant de pouvoir mettre en œuvre par eux-mêmes les deux principes qui guident l'action de l'ADLJ : autonomisation et responsabilisation.

Pour les moins convaincus (ou pas convaincus du tout), l'accompagnement est plus chaotique, peu suivi voire arrêté dès lors que le ménage n'y perçoit rien d'autre de plus qu'une contrainte dans laquelle il ne souhaite pas s'investir. Ce résultat n'est pas rédhibitoire. Une nouvelle mesure pourra être demandée à court ou moyen terme avec une issue peut-être plus favorable.

Enfin, le travail de partenariat et la continuité du suivi apporté avec les travailleurs sociaux de secteur en aval de l'accompagnement restent essentiels. Il est en effet primordial que les familles ne se retrouvent pas seules à l'issue de notre intervention. L'action menée par l'ADLJ dans le cadre de l'ASLL rappelle la spécificité de l'accompagnement du public de moins de 30 ans. Il y a une véritable logique de parcours d'accompagnement des jeunes ménages qui avant et même après l'ASLL pourront toujours solliciter l'ADLJ et ses conseillères pour l'accès, le maintien, la recherche de logement, la sollicitation des dispositifs existants. L'ADLJ a toujours été et reste sensible et mobilisée sur le suivi du déroulé des parcours résidentiels des jeunes ménages auxquels elle apporte son expertise.



# Aller Vers et Dans le Logement

-

## Bilan 2024



# L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

## Introduction

L'accompagnement vers et dans le logement [AVDL] vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en accédant à ses droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement.

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné<sup>3</sup>.

Cet accompagnement s'adresse notamment aux ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement.

En ce qui concerne sa mise en œuvre par l'ADLJ pour 2024, l'AVDL a concerné 28 ménages. La convention porte sur un nombre total de ménages de 20 à 30 ménages.

## Bilan AVDL 2024 : tableau récapitulatif

Indicateurs	2024
Nombre de ménages engagés dans un accompagnement pendant l'année – nous accompagnons des jeunes venus par eux-mêmes à l'ADLJ, reçus en accueil et pour lesquels un accompagnement se révèle nécessaire	28
Nombre de mois d'AVL réalisés pendant l'année	161
Nombre de mois d'ADL réalisés pendant l'année	26
Nombre de mois AVDL	187
Durée moyenne de la mesure d'accompagnement par ménage en mois	6,7
Délai moyen de déclenchement de l'accompagnement en mois	1
Nombre de ménages suivis en file active par mois	15
Nombre de ménages ayant accédé à un logement au cours de l'année (parmi les ménages accompagnés)	16

## Données statistiques

### *Orientation*

Au cours de l'année 2024, 28 ménages ont bénéficié d'un suivi AVDL. Ils ont été orientés selon le schéma suivant :

- Accueil. Le premier niveau d'accueil renvoie au premier contact pris par un jeune ménage avec l'ADLJ. Il est prépondérant dans la mesure où le premier niveau de réponse apporté résulte d'une analyse des besoins exprimés, des problématiques rencontrées par le ménage entrant. Le premier niveau de réponse, pas encore complètement individualisé, est toutefois nécessairement

<sup>3</sup> Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.



contextualisé. Il consiste en :

- Une première analyse du besoin, du projet ;
  - La transmission de premiers conseils et des premières informations ;
  - L'orientation vers une solution adaptée.
- Information :
- Généraliste et spécifique ;
  - Également individuelle et donc sur-mesure en fonction de la situation des ménages et des ressources du territoires ;
- Accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel :
- Construction du projet logement avec le ménage (aspirations, besoins, budget, réalités, calendrier, formalité, etc.), accompagnement individualisé, mobilisation des solutions internes et partenariales ;
  - Accompagnement à l'ouverture des droits (droits communes, lien avec les acteurs gestionnaires d'aides, accès aux droits).

#### *Situation du logement avant la mise en œuvre de l'AVDL*

Une très large majorité des ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL étaient hébergés au début du suivi. En effet, les jeunes « bénéficiant » d'un hébergement ASE ou étant hébergé chez un parent ou tiers ou en résidence habitat jeune représentent près de 80 % des ménages. 21 % des ménages étaient logés dans le parc privé. Aucun n'était logé dans le parc social.

	Nombre	%
Hébergement	17	61
<i>Dont ASE</i>	<i>10</i>	<i>36</i>
Résidence Habitat Jeunes	5	18
Parc privé	6	21

Le motif principal de la mise en œuvre d'un accompagnement vers et dans le logement est bien évidemment l'accès au logement. Il repose sur différentes raisons :

	Nombre	%
Fin de prise en charge ASE	11	39
Fin d'hébergement	10	36
Logement trop cher, trop petit ou trop énergivore	7	25



### *Situation des ménages*

Les ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL sont très majoritairement des ménages d'une personne. Seuls 4 ménages étaient composés de 2 personnes ou plus. La moyenne d'âge de l'ensemble des ménages est de 21 ans.

La situation professionnelle de ces ménages est la suivante :

	Nombre	%
Apprentissage / Formation	9	32
CDD ou intérimaire	11	40
CDI	4	14
Autre (RSA, AAH, demandeur d'emploi)	4	14

### *Situation du logement pendant/après mise en œuvre de l'AVDL*

16 ménages ont accédé au logement à la suite de la mise en œuvre de l'AVDL. Pour les ménages restants :

- Soit le suivi est maintenu et se poursuit sur 2025. Un accès au logement est donc possible et travaillé ;
- Soit le ménage n'a plus donné aucune nouvelle. Il peut pour autant avoir accédé seul au logement.

Les ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL ont trouvé un logement dans le parc social (ou le parc privé dans une moindre mesure) à exclusivement sur la ville de Laval ou son agglomération.

	Nombre	%
Parc social	10	62
Parc privé	5	31
Résidence Habitat Jeunes	1	7

### *Accompagnement et activation des dispositifs*

L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel s'exerce également à travers la connaissance et l'ouverture des droits nécessaire à la recherche, l'accès ou au maintien dans le logement. Ainsi, nous accompagnons les ménages dans l'ensemble de leurs démarches :

- Administratives ;
- Préparation à l'entrée dans le logement ;
- Appropriation et entretien du logement ;
- Accompagnement budgétaire.



L'ADLJ facilite l'activation des dispositifs répondant à leur situation et à leur problématique. Ainsi, l'ensemble des dispositifs d'aide à l'accès au logement est mobilisé en corrélation avec la situation des jeunes ménages accompagnés.

Les leviers d'aides activés sur « l'Aller vers » :

	Demande de logement social	Garantie Visale	MobiliJeune	FSL (financier)	FSL (ASLL)	Aides au logement
Nombre	26	9	2	7	3	4

Les leviers d'aides activés sur « Dans le logement » :

	Demande d'aides financières	Aide budgétaire	Démarche administrative et classement des documents	Appropriation et entretien du logement	Lien partenaires	Lien propriétaires
Nombre	7	15	12	7	11	11



## Conclusion

Les mesures AVDL permettent un accompagnement individualisé et régulier des jeunes ménages repérés par l'ADLJ ou orientés via les partenaires. Leur mise en œuvre est pertinente pour de jeunes ménages peu ou pas à l'aise dans la conduite de leur projet logement. Il s'agit dès lors d'adapter le suivi et l'accompagnement social à la situation du jeune ménage et d'accompagner son parcours résidentiel jusqu'à l'autonomie dans le logement.

Nos têtes de réseau (URHAJ : Union régionale habitat jeunes ; UNCCLAJ : Union nationale des comités locaux pour logement autonome des jeunes) le rappellent régulièrement depuis plusieurs années à présent : le logement est à la fois un accélérateur de précarisation et un facteur de stabilisation. Le logement constitue ainsi un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Les difficultés directes liées au logement (accès, maintien) sont des freins à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages impactent très rapidement et avec visibilité le marché du logement. Aux difficultés d'une première décohabitation s'ajoutent aujourd'hui, et de façon de plus en plus prégnante, les difficultés d'accès au logement. En effet, face à l'augmentation des coûts des charges indirectes liées au logement, le poids du poste logement dans son sens global augmente fortement dans le budget des jeunes ménages

L'accès des jeunes à un premier logement, c'est-à-dire une première décohabitation du domicile familial afin d'acquérir responsabilisation et autonomie constitue une étape essentielle d'un projet et d'un parcours résidentiel. Ce sont ces jeunes ménages que l'ADLJ accueillent, informent, orientent et accompagnent en majorité. Dès lors, disposer d'un service logement, s'appuyant sur réseau partenarial dense, vecteur de propositions nouvelles et adaptées permet de répondre à l'ensemble des interrogations ou éventuelles difficultés de ce public.



# Gestion Locative

-

## Bilan 2024



# La gestion locative

## Introduction

Depuis plusieurs années, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est engagée dans une activité de gestion locative. Le Conseil départemental de la Mayenne et les services de l'État sont des partenaires historiques de cette activité dans la mesure où ils ont été à l'initiative, il y a plus de vingt ans, de la mise en œuvre d'un programme sociale thématique (PST) s'appuyant sur l'ADLJ. Par convention, le Conseil départemental appuie financièrement cette activité de l'ADLJ qui consiste, en matière de gestion locative (sous-location, baux glissants), à :

- Assurer la gestion comptable et financière des logements (garantie des risques locatifs pour le bailleur) ;
- Assurer la gestion administrative des logements (baux, état des lieux, suivi de l'état des logements) ;
- Établir un diagnostic de la situation du jeune (évaluation de la faisabilité du projet logement [ressources, adéquation logement et situation/besoin du jeune ménage]) ;
- Effectuer un accompagnement personnalisé relatif à l'entrée dans le logement (présentation du logement, démarches administratives liées à l'accès) mais également durant l'occupation du logement (appropriation du logement, aide à la gestion budgétaire et administrative, suivi des risques locatifs) et à la sortie de ce logement.

## Gestion locative : parc privé et baux glissants dans le parc public

Pour rappel, l'activité de gestion locative a fait l'objet d'un travail intensif des membres du Conseil d'administration en 2022. Il avait ainsi été validé :

- Pour le parc privé conventionné : l'arrêt de l'activité de sous-location par l'ADLJ ;
- Pour le parc social :
  - o La fin de prise de bail glissant telle que l'activité est exercée aujourd'hui ;
  - o Le lancement d'une démarche de réflexion sur les contours, modalités, financement, partage d'une reprise de l'activité de bail glissant entendue et définie comme projet.
- Pour les logements en médiation locative : la fin de l'intervention de l'ADLJ.

Chaque parc a fait l'objet d'une feuille de route et deux objectifs ont été affirmés :

- Accompagner les propriétaires bailleurs privés notamment dans les suites à donner à leur activité locative ;
- Rester à disposition des bailleurs, privés comme publics, pour accueillir, informer, orienter et accompagner (AIO-A) les ménages de moins de 30 ans locataires ou futurs locataires de leurs logements et cela en cohérence avec les missions premières et principales de l'ADLJ. En effet, l'activité d'AIO-A reste le cœur de métier de l'association.

Depuis 2022, l'association met en œuvre ses feuilles de route :

- Non remplacement des locataires ayant quitté leur logement ;
- Procédure mise en œuvre avec l'appui d'un huissier de justice pour toutes situations relevant d'un



impayé de loyer ou d'un défaut d'assurance habitation ;

- Remise des clés aux propriétaires (avec le cas échéant, remise en état du logement) ;
- Orientation des propriétaires bailleurs qui le souhaitent vers les solutions propres à leur situation et à leurs choix : maintien du conventionnement, déconventionnement, travaux de rénovation énergétique, agence immobilière à vocation sociale, etc.

2024 fut une année décisive avant l'atterrissage définitif d'une activité à haut risque portée par l'ADLJ. En 2024, le nombre de logements du parc privé conventionné s'établit à 6 logements.

	2022	2023	2024	Projection 2025
<b>Logements en sous-location</b>	28	16	6	2
<i>Parc privé</i>	18	13	6	2
<i>Parc social</i>	10	3	0	0
<b>Logements en médiation locative</b>	14	0	0	0
<b>Sous-locataires</b>	27	16	6	2

La quasi-totalité des sous-locataires 2023 (16 au total) ont :

- Soit vu leur bail glissé pour les locataires du parc social ;
- Soit déménagé vers un nouveau logement, accompagné ou non par l'ADLJ, dans le parc privé ou social.

Les 6 restants ont pour la majorité d'entre eux un nouveau projet résidentiel ce qui nous permet d'estimer à deux le nombre de sous-locataires sur une projection 2025.

En 2024, contrairement aux années précédentes, l'ADLJ :

- N'a pas entamé de nouvelles procédures avec son commissaire de justice ;
- N'a pas connu d'impayés de loyers et de coûts liés à des dégradations de logement. Malgré tout des sommes ont été provisionnées pour faire face aux dépenses de remise en état d'un logement pour lequel le locataire est encore présent.



# Hébergement Temporaire chez l'Habitant

-

## Bilan 2024



# L'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)

## Introduction.

Créée en 1989, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est une association au service des jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement sur le département de la Mayenne. Notre association s'attache à favoriser l'autonomie et l'insertion par le logement des jeunes mayennais.

Témoin des problématiques de logement et d'hébergement des jeunes apprentis, alternants, stagiaires, jeunes actifs, étudiants, l'ADLJ (associée à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes [URHAJ] et les associations du réseau départemental) a mis en œuvre un dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) sur 2 territoires intercommunaux mayennais (Laval Agglomération et Mayenne Communauté). Ces deux territoires intercommunaux sont pourvus de programmes locaux de l'habitat dans lesquels la problématique du logement des jeunes a été identifiée comme enjeu, HTH comme une solution à mettre en œuvre.

L'association a ainsi œuvré entre janvier et août 2023 à construire le projet en lien avec les territoires mentionnés ainsi qu'à mobiliser les partenaires opérationnels et financiers du projet.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'ADLJ a recruté un ETP pour s'engager dans une démarche de projet en 3 phases :

- Année 1 : mise en œuvre
- Année 2 : expérimentation
- Année 3 : pérennisation

Le bilan qui suit revient sur l'année 2024.

## 1. L'hébergement temporaire chez l'habitant : quelques rappels

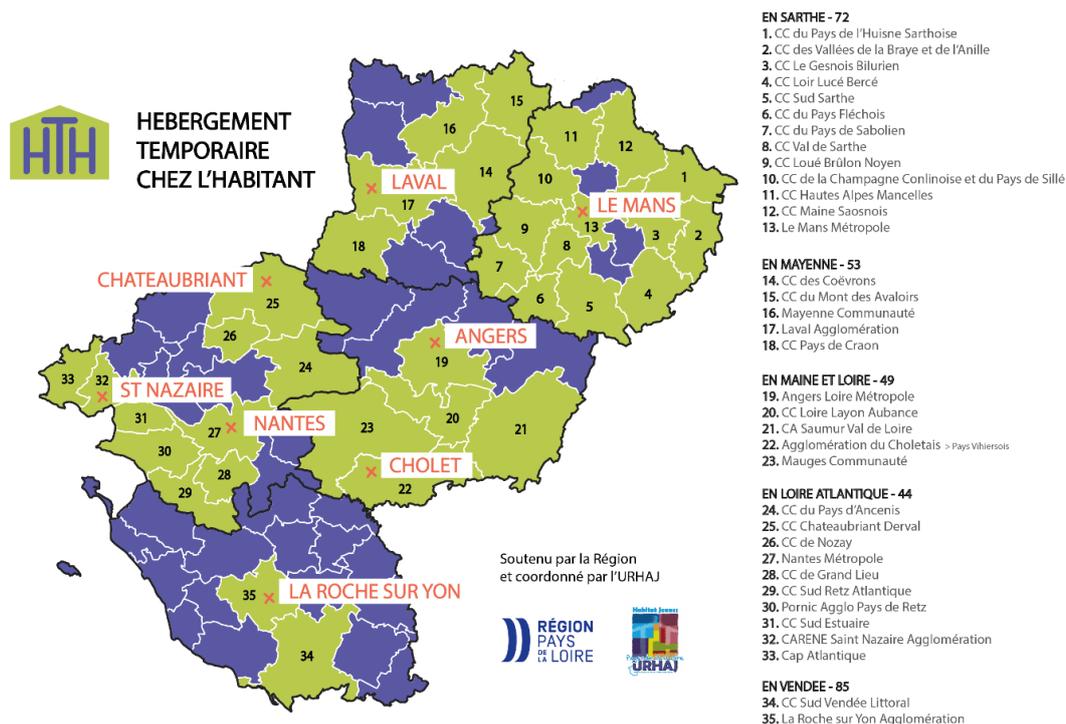
### 1.1. De la genèse régionale au déploiement en Mayenne

L'hébergement temporaire trouve son origine en 2008 à la faveur d'un constat de l'Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant. Le constat est le suivant : la résidence ne peut répondre aux demandes de logement. En effet, la résidence affiche complet.

En 2016, à la faveur du Grenelle régional de l'apprentissage, la Région Pays de Loire affirme comme priorité « Mieux accompagner et valoriser les apprentis ». Les associations de l'Union régionale des habitats jeunes s'emparent dès lors progressivement de l'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH). De 7 territoires couverts par 6 associations en 2017/2018, le dispositif se déploie pour atteindre 34 territoires couverts par 15 associations en 2024.

En Mayenne, l'association le Nymphéa se lance sur le territoire des Coëvrons en 2020. En 2023, à la faveur d'échanges entre l'Association départementale pour le logement des jeunes et les territoires de Laval Agglomération et Mayenne Communauté, HTH est déployé sur ces deux territoires. Les raisons originelles diffèrent mais la raison du souhait de ce déploiement par les deux intercommunalités reste la même : déployer une solution flexible permettant de répondre à des besoins temporaires de jeunes en situation de mobilité professionnelle. Pour les mêmes raisons, en septembre 2024, le Pays de Craon fait également appel à l'ADLJ pour voir se déployer HTH sur son territoire.





## 1.2. Les fondamentaux du dispositif

L'hébergement temporaire chez l'habitant repose sur plusieurs principes :

- Simplification des démarches ;
- Rapidité des réponses pour confirmer un projet d'études, de stage, de CDD et plus globalement de mobilité professionnelle ;
- Flexibilité de l'hébergement pour les deux parties via des séjours courts ou alternés ;
- Coût abordable pour les budgets limités ou pour ceux qui ont deux logements ;
- Présence humaine rassurante pour des jeunes en première décohabitation ;
- Observatoire des besoins sur le territoire et analyse de la demande.

L'ADLJ, comme l'ensemble des autres associations du Réseau régionale habitat jeunes, s'engagent ainsi sur :

- Un public cible. HTH a pour but de proposer des réponses souples à des besoins d'hébergement temporaire pour des jeunes de moins de 30 ans en mobilité professionnelle : apprenti, CDD, étudiant, intérim, lycéen, stagiaire, service civique, contrat saisonnier ;
- Des tarifs solidaires. Le coût de la nuitée est de 15 € (période estivale) et de 17 € (période hivernale) dans la limite de 270 €/mois (période estivale) et de 290 €/mois (période hivernale) ;

Hébergeur et hébergé adhèrent annuellement à l'association (5 € pour une adhésion à l'ADLJ) dès lors que la première nuitée est réalisée.

L'hébergeur reverse 1 €/nuit, dans la limite de 20 €/mois à l'ADLJ ;



- Un territoire dans le cadre d'un besoin constaté tout en prêtant une attention particulière aux territoires limitrophes afin d'éviter les doublons ;
- Une communication régionale et départementale homogène. Ainsi, sur le territoire de la Mayenne, l'ADLJ et Le Nymphéa portent une même et unique communication rendant dès lors transparent et aisément compréhensible d'un territoire à l'autre le fonctionnement de HTH.

*Communication de l'ADLJ et du Nymphéa (Affiche et flyer)*



**1.3. Les chiffres clés en Pays de la Loire**

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs clés du dispositif à l'échelle régionale depuis 2017.

	Nombre de binômes	Nombre de nuitées	Nombre d'hébergeurs réels et potentiels
2017	80	2 273	93
2018	114	4 002	+ 28
2019	150	5 808	+ 24
2020	143	7 264	+ 24
2021	216	8 758	+ 109
2022	315	11 381	+ 151
2023	388	15 613	+ 164
Total	1 406	55 099	

**1.4. Le rôle de l'ADLJ**

Au cours de cette première année de mise en œuvre, l'ADLJ a mené plusieurs actions de manière concomitante.

De l'idée au conventionnement



Cette étape a été initiée avant le lancement « officiel » de HTH sur les deux territoires de Laval Agglomération et de Mayenne Communauté. De manière synthétique, il s'agit de présenter le dispositif aux collectivités et acteurs du logement, de l'habitat et de l'économie afin qu'ils en déterminent l'intérêt, la pertinence et leur rôle dans son financement. Prenant appui sur les expériences déjà lancées à l'échelle des autres associations Habitat jeunes, l'ADLJ a présenté son modèle de fonctionnement à l'occasion de réunions, de groupes de travail. Ces démarches ont abouti à des conventionnements de financement et/ou d'appui au dispositif.

### Communication et inscription dans le dispositif

La communication est une étape primordiale à plusieurs niveaux. Toutefois, deux retiennent particulièrement notre attention :

- Auprès des entreprises du territoire afin qu'elles puissent orienter leurs salariés vers HTH dès lors qu'il peut s'agir d'une solution adaptée ;
- Auprès des habitants du territoire qui disposent d'une chambre et souhaitant la mettre à disposition dans les conditions requises par HTH.

Le fonctionnement de HTH (*cf.* schéma) repose sur la formation de binômes hébergeur/hébergé. Pour cela, et en amont, l'ADLJ joue un rôle primordial :

- Lors de chaque contact de potentiels hébergeurs :
  - o Échange sur le fonctionnement de HTH ;
  - o Envoi par l'ADLJ des informations relatives au dispositif ;
  - o Envoi par l'hébergeur des documents et informations requises ;
  - o Prise de rendez-vous au domicile pour visite de la chambre, de la maison et échanges avec les futurs hébergeurs.
- Lors de chaque contact de potentiels hébergés :
  - o Échange sur le fonctionnement de HTH ;
  - o Envoi par l'ADLJ des informations relatives au dispositif ;
  - o Envoi par l'hébergé des documents et informations requises ;
  - o Prise de rendez-vous idéalement (lorsque cela est possible) physique à l'ADLJ ou visio le cas échéant. Lors de ce rendez-vous, il est notamment mesuré le degré d'autonomie du futur hébergé.

### La formation de binômes, les entrées, les sorties

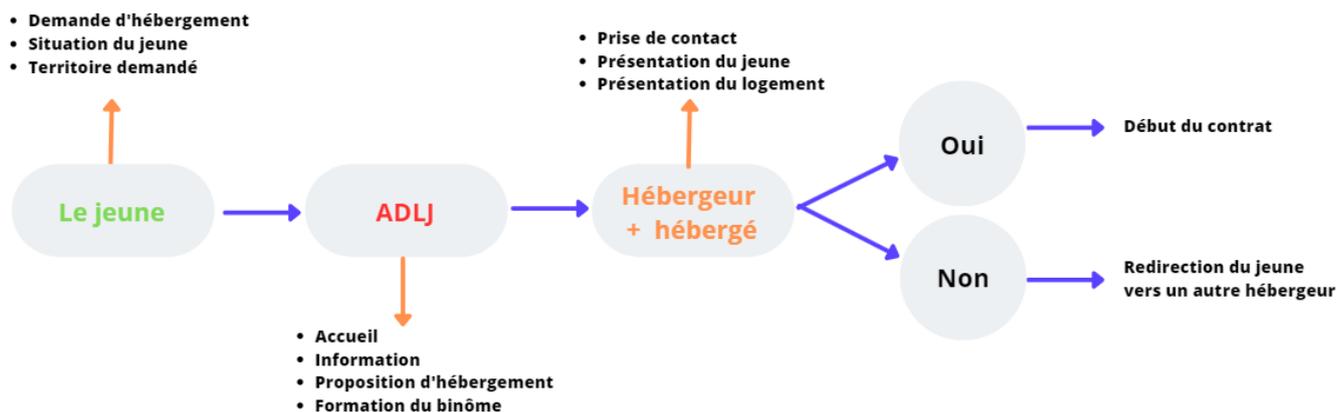
Dès lors que les critères de l'hébergeur correspondent à ceux de l'hébergé (et inversement), l'ADLJ procède à la formation du binôme :

- Échange avec l'hébergeur sur le profil de l'hébergé, sa période d'hébergement ;
- Échange avec l'hébergé sur le profil de l'hébergeur ;
- Échange entre l'hébergeur et l'hébergé si les deux parties le souhaitent ;
- Arrivée de l'hébergé chez l'hébergeur et, dans les 72 heures maximum qui suivent l'arrivée, signature du contrat tripartite entre l'ADLJ, l'hébergeur et l'hébergé ;
- Suivi du binôme (prise d'information, suivi de facturation, intermédiation le cas échéant, etc.) ;



- A la fin de la période d'hébergement, retours d'expérience et envoi du questionnaire de satisfaction.
- Accompagnement du parcours résidentiel du jeune hébergé soit :
  - Par orientation vers un autre service logement jeunes si souhait de poursuivre le parcours résidentiel en-dehors de la Mayenne ;
  - Par un accueil et un accompagnement au sein de l'ADLJ pour une recherche de logement en Mayenne.

*Schéma synthétique de fonctionnement du dispositif*



## 2. Les faits marquants 2023/2024

Période	Actions
De janvier à février 2023	Initiation de la réflexion au sein de l'ADLJ sur l'opportunité de développer l'hébergement temporaire chez l'habitant.
De janvier à septembre 2023	Prise de contact et échanges avec Laval Agglomération et Mayenne Communauté ainsi qu'avec les potentiels financeurs du projet.
Juin 2023	Confirmation de l'intérêt de Laval Agglomération et Mayenne Communauté de se lancer et d'accompagner le dispositif HTH avec l'ADLJ. Premier article de presse.
Juillet et août 2023	Premières visites de chambre chez de potentiels hébergeurs et premier binôme formé
Septembre 2023	Recrutement d'une chargée de mission « hébergement temporaire chez l'habitant »
Novembre 2023	Événement régional « HTH : opportunité ou nécessité ? » en présence de 140 partenaires à Nantes. Présentation par l'ADLJ du déploiement de HTH sur les territoires de Laval Agglomération et Mayenne Communauté.
Février 2024	Temps convivial à destination des hébergeurs et des hébergés en présence des membres du Conseil d'administration de l'ADLJ, des financeurs et/ou partenaires du dispositif.
Avril 2024	Finalisation et diffusion des deux vidéos promotionnelles du dispositif : <i>motion design</i> et film de témoignages.
Juin 2024	Organisation d'un temps convivial et réunion publique à la SERE (Mayenne Communauté). Refonte du site internet de l'ADLJ intégrant une page dédiée à HTH.
Juillet 2024	Distribution des premiers kits hébergeurs et hébergés à savoir un tote-bag comprenant différents supports de communication liés à HTH.
Septembre 2024	Début de la deuxième année du dispositif sur les territoires de Mayenne Communauté et Laval Agglomération. Première rentrée scolaire/étudiante avec HTH. Mise en œuvre de HTH sur le territoire du Pays de



	Craon.
De septembre 2023 à décembre 2024	<p><b>Communication</b> (articles, radio, mailing, échanges, réunions) à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des partenaires financiers : EPCI, Conseil départemental, État via les CLEFOP, Conseil régional, CAF ;</li> <li>- Des partenaires opérationnels susceptibles d’être des relais auprès de futurs hébergés : service économique, DRH des entreprises, écoles, organismes de formation, Action Logement, etc.</li> <li>- Des futurs hébergeurs via l’ensemble des canaux de communication à disposition : journaux, bulletins communautaires et municipaux, radio, affiches et flyers dans les entreprises, forum, etc.</li> <li>- Des futurs hébergés via notre présence aux portes ouvertes des établissements scolaires, le lien avec les résidences Habitat Jeunes, la refonte de notre site internet, etc.</li> </ul> <p><b>Recherche</b> de nouveaux hébergeurs.</p> <p><b>Formation</b> des binômes.</p> <p><b>Suivi</b> des binômes.</p> <p><b>Accompagnement</b> des parcours résidentiels.</p>



### 3. Bilan quantitatif 2024

#### 3.1. Laval Agglomération et Mayenne Communauté

Les indicateurs présentés dans cette partie sont issus du tableau présenté en annexe.

Nombre de binômes	74
Nombre d'hébergés	74
Nombre d'hébergeurs (contacts)	105
Nombre d'hébergeurs actifs	65
Nombre de nuitées	2 093
Nombre moyen de nuitées par hébergés	28
Âge moyen des hébergeurs	60,5 ans
Âge moyen des hébergés	22 ans

#### 3.2. Laval Agglomération

Nombre de binômes	52
Nombre d'hébergés	52
Nombre d'hébergeurs (contacts)	58
Nombre d'hébergeurs actifs	36
Nombre de nuitées	1 562
Nombre moyen de nuitées par hébergés	30



### 3.3. Mayenne Communauté

Nombre de binômes	22
Nombre d'hébergés	22
Nombre d'hébergeurs (contacts)	39
Nombre d'hébergeurs actifs	23
Nombre de nuitées	531
Nombre moyen de nuitées par hébergés	24

## 4. Bilan qualitatif 2024

### 4.1. Profil des hébergés

Comme l'indique les données ci-dessous, le motif principal donné par les jeunes hébergés est le rapprochement du lieu d'activité. Ces chiffres viennent valider la mise en œuvre de HTH pour répondre aux situations de mobilité professionnelle.

#### Motifs de la demande des hébergés

		Laval Agglomération	Mayenne Communauté
Motif de la demande	Choix par défaut	0	0
	Logement actuel inadapté (trop petit, insalubre, précaire...)	1	0
	Rapprochement du lieu d'activité	<b>75</b>	<b>31</b>
	Recherche d'indépendance, d'autonomie	0	0
	Rupture ou conflit familial	0	0
	Sans logement, à la rue	0	0



	Sortie prévue du logement ou de l'hébergement actuel	0	0
	En attente d'entrée en résidence Habitat Jeunes	0	0
	Pour l'aspect pratique, moins de formalités, de garanties demandées	0	0
	Pas d'autres solutions logements	0	0
	Parce que c'est la solution logement la moins chère	2	0
	Autre	1	0



### Secteurs d'activité des hébergés

		Laval Agglomération	Mayenne Communauté
Secteurs d'activités des jeunes hébergés salariés	Agroalimentaire	1	0
	Construction/BTP	1	1
	Industrie	3	3
	Commerce	6	6
	Numérique et Innovation	2	0
	Transport	1	1
	Service	6	1
	Autre	29	10

Les chiffres de l'origine résidentielle des hébergés tendent à démontrer des besoins exprimés par des hébergés extérieurs au département de la Mayenne. En effet, une large majorité des hébergés viennent d'un autre département de la Région ou bien d'une autre région que celle des Pays de la Loire.

### Origine résidentielle des hébergés

		Laval Agglomération	Mayenne Communauté
Origine résidentielle des hébergés	EPCI	1	2
	Autre EPCI en Mayenne	8	3
	Autre département de la région	<b>20</b>	<b>9</b>
	Autre région métropolitaine	<b>20</b>	<b>8</b>
	Autres pays	0	0
	Union Européenne	0	0
	DOM TOM	0	0

L'hébergement temporaire chez l'habitant répond ainsi à une demande de jeunes de moins de 30 ans en situation de mobilité professionnelle provenant majoritairement d'un autre département que la Mayenne.



## 4.2. Profil des hébergeurs

Les hébergeurs qui se sont mobilisés dans le dispositif HTH présentent plusieurs caractéristiques communes :

- La solidarité. Ils ont fait le choix d'héberger un jeune parce qu'ils ont eux-mêmes rencontré une complexité face au logement pour leurs propres enfants ou dans un cercle familial ou amical proche ;
- Ils sont propriétaires de leur logement et disposent d'une chambre disponible et d'espaces communs qu'ils sont prêts à partager ;
- Ils habitent généralement dans la ville centre de l'EPCI (Laval ou Mayenne) ;
- Ils ont pu se poser la question de quoi faire de cet espace libre et non utilisé mais ne se serait pas lancé eux-mêmes dans la location de chambre via les plateformes classiques. L'ADLJ leur a permis de concrétiser leur souhait.

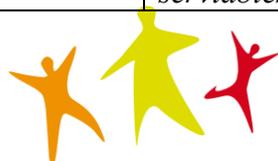
## 4.3. Verbatim

A la fin de chaque séjour, l'ADLJ envoie un questionnaire de satisfaction à chacun des membres du binôme afin d'évaluer la qualité du séjour. Les retours peuvent pointer quelques ajustements à apporter au dispositif. Ces retours concernent quasi exclusivement la question de la quote-part reversée par les hébergeurs à l'ADLJ (cf. 5. Projections et perspectives). Au-delà de ce point d'ajustement, les retours des hébergeurs comme des hébergés sont unanimement positifs. Ils mettent en avant :

- La réponse apportée par HTH qui n'existait pas auparavant ;
- L'adéquation de la réponse HTH aux besoins exprimés par les hébergés ;
- La qualité de l'accueil des hébergeurs ;
- Le lien qui se tisse entre hébergeur et hébergé.

### Verbatim (extraits)

Contexte	Verbatim
Retour d'expérience de Mme G. ayant hébergé une jeune femme allemande venant en France pour un stage de 3 semaines dans un salon de coiffure à Mayenne	« Superbe expérience ! L'hébergée était top. Nous avons établi une très bonne relation. Nous avons profité des week-ends pour nous balader et faire plus connaissance. C'est un excellent dispositif, rien à redire. »
Mme M., 26 ans, hébergée 2 semaines par mois de janvier 2024 à août 2024, le temps de sa formation à Laval	« Je suis ravie d'être chez Madame O. Elle est vraiment très gentille, met à l'aise facilement, et s'adapte à moi. Je crois que je n'aurais pas pu trouver mieux ! J'étais malade cette semaine. Elle a même pris de mes nouvelles. »
Mme N., 24 ans, hébergée durant son alternance au sein d'une entreprise pharmaceutique à Mayenne	« Un très bon dispositif dont j'ai eu la chance de pouvoir bénéficier. Anaïs a été à mon écoute. Des propriétaires très gentils, à mon écoute et qui m'ont aidé quand j'en avais besoin. Merci de faire vivre cette association qui m'aide beaucoup ! Le bémol pourrait être que les propriétaires, qui sont très serviables et arrangeants, doivent payer un surplus



	<i>par nombre de nuit où je loge, ce qui peut les décourager. »</i>
M. L., 29 ans, hébergé sur une courte durée chez Mme C., le temps de trouver un logement autonome sur le territoire	<i>« Mon temps avec Mme A. était super ! Elle est très gentille et était un hôte formidable ! Merci et bonne continuation. »</i>
M. L, en immersion pendant un mois dans une entreprise aérospatiale, hébergé chez Mr et Mme L. à Laval, à 800 km de sa résidence principale	<i>« Une expérience plus qu'agréable. J'ai eu énormément de chance de tomber chez G. et M. J'ai eu l'occasion de rencontrer toute la famille et partager de beaux et bons moments avec eux. Nous avons eu des discussions très intéressantes et eux et leur famille ont été très accueillants, je leur en suis très reconnaissant. Je pense que nous garderons le lien autant que faire se peut. Je vous remercie beaucoup pour l'aide que vous avez pu m'apporter. J'espère que le dispositif continuera à prendre de l'ampleur et que d'autres départements et régions prendront exemple. »</i>
Retour d'expérience de M. F., qui a hébergé un jeune en CDD au sein d'une médiathèque le temps que celui-ci trouve un logement pour s'installer sur le territoire	<i>« Les échanges avec M. A furent intéressants. Il m'a notamment relaté son parcours qu'il l'a conduit à venir travailler à la médiathèque de Mayenne. Aussi, il m'a fait part de ses nombreux périples à l'étranger avec sa compagne. Par ailleurs, M. A a su se montrer discret tout au long de ce séjour. »</i>
Retour de la maman d'un jeune étant hébergé tous les dimanches soir, n'ayant pas de transports le lundi matin correspondant à ses horaires de cours	<i>« Tout se passe très bien avec Mme G. Apparemment le dimanche soir est un vrai moment de plaisir partagé par tous. Nous n'aurions pas pu tomber mieux, encore tous mes remerciements pour tout ce que vous avez pu faire pour nous aider à démarrer cette année dans de superbes conditions. »</i>

## 5. Projections et perspectives

Cette première d'année pleine d'exercice permet d'ores et déjà à l'ADLJ de tirer plusieurs grandes conclusions.

### Une année de mise en œuvre

Cette première année était une année de mise en œuvre du dispositif à savoir l'installation, la promotion et le recensement des premiers hébergeurs. Ces attentes et objectifs ont été largement dépassés dans la mesure où des premiers binômes ont été formés dès le lancement de HTH et ce, sur les deux territoires.

### Un travail de partenariat

Le succès de cette première année repose en partie sur le partenariat mis en œuvre avec les services de Laval Agglomération et de Mayenne Communauté. Qu'il s'agisse de communication, de relais d'information ou bien encore de la participation à des événements communs, ce partenariat permet un portage par la collectivité du dispositif déployé sur son territoire. Ce travail de partenariat permet également



une approche par complémentarité. Nous l'affirmons au sein de l'ADLJ, HTH n'est pas la solution et encore moins une solution miracle. Il s'agit d'une solution qui répond à des besoins non couverts jusqu'à présent.

### Un juste calibrage des moyens

Le recrutement d'un équivalent temps-plein pour deux territoires permet de répondre aux missions confiées à l'ADLJ. L'activité HTH n'est pas une activité annexe mais une activité de plein temps qui nécessite d'y consacrer une ressource humaine dédiée.

### Une saisonnalité qui reste à découvrir

Au cours de cette première année, nous sommes partis sans a priori sur le fonctionnement de HTH : nombre de demandes, difficultés à disposer d'un « vivier » suffisant et diversifié d'hébergeurs, pics de demandes et d'activité, etc. Cette première année a toutefois confirmé ce que nous avons anticipé : une forte hausse d'activité à compter de juin qui s'explique aisément par la projection de futurs hébergés vers la rentrée de septembre. Les demandes qui nous sont parvenues ont confirmé que HTH est une solution qui commence à être connue et à être sollicitée. Le bémol est le suivant : disposer de suffisamment d'hébergeurs « libres » pour les demandes plus ponctuelles qui surviendront tout au long de l'année.

### Un questionnement en suspens

Chaque hébergeur et chaque hébergé adhère à l'ADLJ dès lors qu'une première nuitée est déclenchée. Les hébergeurs reversent 1€/nuitée, dans la limite de 20 €/mois à l'ADLJ. Ce fonctionnement nécessite d'être interrogé. En effet, ils ont été plusieurs hébergeurs à se poser la question du pourquoi de ce reversement. S'il est aisément justifiable, il pose également question au sein de l'ADLJ à trois niveaux :

- Chronophage en termes de suivi de facturation pour une plus-value faible ;
- Les hébergeurs ne touchent jamais réellement le montant maximum plafonné mais le montant plafonné auquel il faut soustraire 20 € ;
- Fiscalement, les hébergeurs doivent déclarer l'ensemble des sommes touchées et ce sans la quote-part reversée à l'ADLJ.

### Une diversité de profils d'hébergeurs pour une diversité de réponse

Les retours d'expérience avaient fondé le postulat de départ suivant : le profil des hébergeurs correspond à celui de jeunes séniors ou de séniors dont les enfants sont partis et ont libéré une chambre. Nous retrouvons à ce jour bien évidemment ce profil. Toutefois, nous constatons également que des profils différents composent nos hébergeurs : des personnes seules de tout âge, des familles avec enfant(s), des couples actifs, etc. La variété de ces profils permet d'offrir une diversité dans la réponse aux besoins et souhaits des jeunes hébergés souhaitant rentrer dans le dispositif. Cette diversité doit s'accroître notamment d'un point de vue géographique. En effet, les actuels hébergeurs vivent le plus souvent dans la ville centre de l'EPCI (Laval ou Mayenne). Il nous faudra compléter nos profils par des chambres disponibles sur d'autres communes afin d'obtenir un maillage fin du territoire.

### Se projeter

Il est primordial de se projeter plus en avant dans le dispositif afin d'anticiper une éventuelle lassitude ou tout simplement un « désengagement » des actuels hébergeurs. Le travail de recherche de nouveaux hébergeurs est donc continu et régulier. Il est d'autant plus difficile qu'il s'agit de trouver des hébergeurs qui ne se sont pas manifestés spontanément dans les premières phases de communication. Il s'agit également d'exploiter des canaux d'information que nous n'avons pas encore touché jusqu'à présent.

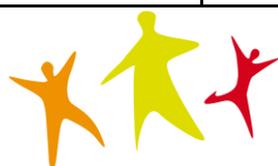


## 6. Annexe : tableau des indicateurs HTH pour l'année 2024

Association		Association départementale pour le logement des jeunes			
Territoire		Laval Agglomération	Mayenne Communauté	Pays de Craon	Total
Convention avec le territoire ?		Oui	Oui	Oui	
Nombre d'ETP mobilisé		0,5	0,5	0,5	1,5
Nom des référents HTH		Anaïs Lebourdais Aurélien Taburet Gladycia Fahem			
Nombre de binômes		52	22	0	74
Nombre de nouveau binôme (par rapport à l'année précédente)		48	21	0	69
Nombre de jeunes hébergés		52	22	0	74
Nombre d'hébergeurs (carnet d'adresses)		58	39	8	105
Nombre d'hébergeurs actifs		36	23	6	65
Nombre de nuitées		1562	531	0	2093
Durée de séjour (journée, semaine ou mois)	Le plus long	179	72	0	
	Le plus court	5	5	0	
Motifs de la demande (en nombre)	Choix par défaut	0	0	0	0
	Logement actuel inadapté (trop petit, insalubre, précaire...)	1	0	0	1
	Rapprochement du lieu d'activité	75	31	0	106
	Recherche d'indépendance, d'autonomie	0	0	0	0
	Rupture ou conflit familial	0	0	0	0
	Sans logement, à la rue	0	0	0	0
	Sortie prévue du logement ou de l'hébergement actuel	0	0	0	0
	En attente d'entrée en résidence Habitat Jeunes	0	0	0	0



	Pour l'aspect pratique, moins de formalités, de garanties demandées	0	0	0	0
	Pas d'autres solutions logements	0	0	0	0
	Parce que c'est la solution logement la moins chère	2	0	0	2
	Autre	1	0	0	1
Motifs des demandes non aboutis (en nombre)	Pas de nouvelles du jeune (sans nouvelles)	13	3	0	16
	Le jeune a changé de projet professionnel (demande abandonnée ou reportée)	2	0	0	2
	Le jeune a trouvé une autre solution d'hébergement (logé dans un logement externe)	8	6	0	14
	Manque d'hébergeurs disponibles sur la localisation recherchée	1	0	0	1
	Profil du jeune non adapté (orientation)	6	0	0	6
	Autre	0	0	0	0
	Période de pic d'activité ?	Juin / Juillet / Août / Septembre			0
Nombre de médiation	0	0	0	0	
Age moyen des hébergés	21,5	23	0	22	
Age moyen des hébergeurs	62,3	57,8	0	60,5	
Statut des jeunes hébergés (en nombre)	Apprenti	17	1	0	18
	CDD	3	2	0	5
	CDI	2	2	0	4
	Etudiant	21	14	0	35
	Contrat saisonnier	0	0	0	0
	Intérim, intermittent	0	0	0	0
Possibilité de regrouper	Scolaire	0	0	0	0
	Service civique	0	0	0	0
	Stagiaire	2	2	0	4
	Autre	4	1	0	5



Secteurs d'activités des jeunes hébergés salariés dont apprentis (en nombre)	Administration publique	0	0	0	0
	Agroalimentaire/Agricole	1	0	0	1
	Commerce	6	6	0	12
	Construction/BTP	1	1	0	2
	Enseignement	0	0	0	0
	Finance, assurance, immobilier	0	0	0	0
	Hébergement et restauration	0	0	0	0
	Industrie	3	3	0	6
	Information, communication, innovation	2	0	0	2
	Transport	1	1	0	2
	Service	6	1	0	7
	Santé	0	0	0	0
	Autre	29	10	0	39
	Origine résidentielle des jeunes hébergés (en nombre)	EPCI	1	2	0
Autre EPCI en Mayenne		8	3	0	11
Autre département de la région		20	9	0	29
Autre région métropolitaine		20	8	0	28
Autres pays		0	0	0	0
Union Européenne		0	0	0	0
DOM TOM	0	0	0	0	





Être bien entouré, ça change tout !



## Vos états financiers arrêtés au

31 décembre 2024

Documents établis par



Être bien entouré, ça change tout !

15 Rue des Bordagers

53810 CHANGE

Tél : 0243538161

Fax : 0243536180

contact@altoneo.com

www.altoneo.com

### ASSOC ADLJ 53

*Ass. dept . pour le logement des jeune*

Association départementale pour le logement des

Jeunes

53000 LAVAL

**Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024**



# SOMMAIRE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>7</b>
Attestation	9
Bilan Actif	10
Bilan Passif	11
Compte de résultat	12
<b>DETAILS DES COMPTES</b>	<b>15</b>
Bilan Actif détaillé	16
Bilan Passif détaillé	17
Compte de Résultat détaillé	18
<b>ETATS DE GESTION</b>	<b>21</b>
Solde Intermédiaire de Gestion	22
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	<b>23</b>
Annexe	25



## COMPTES ANNUELS



# ATTESTATION

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

**ASSOC ADLJ 53**  
**Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024**

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total ressources</b>	<b>378 223 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>18 577 €</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>328 200 €</b>

Fait à CHANGE,  
Le 02/04/2025.  
François RIVAL,  
Expert-comptable.

*François RIVAL*



# BILAN ACTIF

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	24 163	13 794	10 369	10 640
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	928		928	5 898
<b>TOTAL (I)</b>	<b>25 090</b>	<b>13 794</b>	<b>11 297</b>	<b>16 538</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	31 578	31 312	266	12 411
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	115 206		115 206	123 183
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	199 895		199 895	186 219
Charges constatées d'avance	1 536		1 536	1 543
<b>TOTAL (II)</b>	<b>348 215</b>	<b>31 312</b>	<b>316 903</b>	<b>323 356</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>373 306</b>	<b>45 106</b>	<b>328 200</b>	<b>339 894</b>



# BILAN PASSIF

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 200	1 200
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	153 416	120 218
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	18 577	33 198
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>173 192</b>	<b>154 616</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	850	
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>174 042</b>	<b>154 616</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	20 000	6 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 000</b>	<b>6 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	25 000	25 000
Provisions pour charges	5 707	5 371
<b>TOTAL (III)</b>	<b>30 707</b>	<b>30 371</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	974	1 846
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 203	31 769
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	57 322	68 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 907
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	34 952	41 667
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>103 451</b>	<b>148 907</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>(V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>328 200</b>	<b>339 894</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N en valeur	N-1 en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	865	745	120	16.11
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	58 115	164 870	-106 756	-64.75
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	307 570	305 130	2 440	0.80
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		5 000	-5 000	-100.00
Legs, donations et assurances-vie	-20 000		-20 000	
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	25 671	50 821	-25 150	-49.49
Utilisations des fonds dédiés	6 000		6 000	
Autres produits	2	20	-18	-88.90
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>378 223</b>	<b>526 586</b>	<b>-148 363</b>	<b>-28.17</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	117 430	257 610	-140 180	-54.42
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 570	3 434	136	3.96
Salaires et traitements	186 737	167 268	19 469	11.64
Charges sociales	60 307	49 401	10 906	22.08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 595	16 494	-11 899	-72.14
Dotations aux provisions	336	25 000	-24 664	-98.66
Reports en fonds dédiés		6 000	-6 000	-100.00
Autres charges	18 804	1 233	17 571	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>391 778</b>	<b>526 440</b>	<b>-134 662</b>	<b>-25.58</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-13 555</b>	<b>147</b>	<b>-13 702</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 339	1 551	788	50.77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 339</b>	<b>1 551</b>	<b>788</b>	<b>50.77</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 339</b>	<b>1 551</b>	<b>788</b>	<b>50.77</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-11 216</b>	<b>1 698</b>	<b>-12 914</b>	<b>-760.69</b>

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal - 02/04/2025

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

12/38



# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	28 700	31 500	-2 800	-8.89
Sur opérations en capital	4 930		4 930	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>33 630</b>	<b>31 500</b>	<b>2 130</b>	<b>6.76</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	3 837		3 837	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>3 837</b>		<b>3 837</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>29 793</b>	<b>31 500</b>	<b>-1 707</b>	<b>-5.42</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>414 192</b>	<b>559 637</b>	<b>-145 446</b>	<b>-25.99</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>395 615</b>	<b>526 440</b>	<b>-130 824</b>	<b>-24.85</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>18 577</b>	<b>33 198</b>	<b>-14 621</b>	<b>-44.04</b>



## DETAILS DES COMPTES

15/38



# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du	01/01/24 au 31/12/24	01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Autres		10 369	10 640	-271	-2.55
21810000 installations générales		1 123	1 123		
21820000 matériel de transport		3 293		3 293	
21830000 mat.bureau & informatique		17 199	22 021	-4 822	-21.90
21840000 mobilier		2 547	6 708	-4 161	-62.03
28181000 amort. instal. générales		-1 123	-1 123		
28182000 amort. - mat?riel de transport		-494		-494	
28183000 amort. mat.bur. et informa.		-9 811	-11 722	1 910	16.30
28184000 amort. mobilier		-2 365	-6 368	4 002	62.85
Immobilisations financières					
Autres		928	5 898	-4 970	-84.27
27550000 cautionnements versés		928	5 898	-4 970	-84.27
<b>TOTAL (I)</b>		<b>11 297</b>	<b>16 538</b>	<b>-5 241</b>	<b>-31.69</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		31 578	64 714	-33 136	-51.20
Créances douteuses ou litigieuses		-31 312	-52 303	20 991	40.13
Autres		115 206	123 183	-7 977	-6.48
40980000 fournis. avoirs à recevoir			49	-49	-100.00
44170000 subv.exploit.à recevoir		115 206	122 667	-7 461	-6.08
46870000 produits à recevoir			466	-466	-100.00
Disponibilités		199 895	186 219	13 676	7.34
51211000 crcam fonctionnement		118 785	107 398	11 387	10.60
51212000 livret codevi		127	127	1	0.50
51214000 credit mutuel		700	700		
51215000 livret a asso		80 272	77 934	2 338	3.00
53110000 caisse		10	59	-49	-83.14
Charges constatées d'avance		1 536	1 543	-7	-0.45
48600000 charges constatées d'avance		1 536	1 543	-7	-0.45
<b>TOTAL (II)</b>		<b>316 903</b>	<b>323 356</b>	<b>-6 453</b>	<b>-2.00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>328 200</b>	<b>339 894</b>	<b>-11 694</b>	<b>-3.44</b>



# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	1 200	1 200		
10260000 subv. invest. affect. b.	1 200	1 200		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	153 416	120 218	33 198	27.61
10688100 autres reserves	153 416	120 218	33 198	27.61
Excédent ou déficit de l'exercice	18 577	33 198	-14 621	-44.04
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>173 192</i>	<i>154 616</i>	<i>18 577</i>	<i>12.01</i>
Subventions d'investissement	850		850	
13150000 subventions investissements	1 000		1 000	
13910000 subventions d'équipement	-150		-150	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>174 042</b>	<b>154 616</b>	<b>19 427</b>	<b>12.56</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>				
Fonds dédiés	20 000	6 000	14 000	233.33
19400000 fonds dédiés/subventions	20 000	6 000	14 000	233.33
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 000</b>	<b>6 000</b>	<b>14 000</b>	<b>233.33</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	25 000	25 000		
15100000 provisions pour risques	25 000	25 000		
Provisions pour charges	5 707	5 371	336	6.25
15300000 provisions pour pensions	5 707	5 371	336	6.25
<b>TOTAL (III)</b>	<b>30 707</b>	<b>30 371</b>	<b>336</b>	<b>1.11</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes financières diverses	974	1 846	-872	-47.23
16550000 dépôts de garantie locataires	974	1 846	-872	-47.23
Dettes fournisseurs	464	12 412	-11 948	-96.27
Dettes fournisseurs factures non parvenues	9 739	19 357	-9 617	-49.68
Dettes fiscales et sociales	57 322	68 718	-11 396	-16.58
42100000 personnel remunerat.dues	536		536	
42800000 personnel-ch a pay et pr a rec		709	-709	-100.00
42820000 dettes prov.cong.à payer	15 155	17 082	-1 927	-11.28
43100000 u.r.s.s.a.f.	25 300	31 760	-6 460	-20.34
43700000 autres organismes sociaux	8 287		8 287	
43720000 humanis retraite		7 665	-7 665	-100.00
43730000 caisse retraite prévoyance		2 320	-2 320	-100.00
43820000 ch.soc.dette cong.à payer	5 360	5 795	-435	-7.50
44200000 etat impôts et taxes s/tiers		1 289	-1 289	-100.00
44210000 pr?vements ? la source (Imp?)	388		388	
44860000 etat charges à payer	2 295	2 098	198	9.42
Autres dettes		4 907	-4 907	-100.00
411613312 menard		126	-126	-2.58
46710000 créditeurs divers		1 524	-1 524	-31.06
46720000 débiteurs divers		3 256	-3 256	-66.36
Produits constatés d'avance	34 952	41 667	-6 715	-16.12
48700000 produits constatés d'avance	34 952	41 667	-6 715	-16.12
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>103 451</b>	<b>148 907</b>	<b>-45 456</b>	<b>-30.53</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>328 200</b>	<b>339 894</b>	<b>-11 694</b>	<b>-3.44</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation	
			en valeur	/ N-1 en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	865	745	120	16.11
75610000 cotisations jeunes	25	25		
75620000 cotisations adherents	470	625	-155	-24.80
75630000 adhesions hth	370	95	275	289.47
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	58 115	164 870	-106 756	-64.75
70620000 charges mediation locative	1 544	6 225	-4 682	-75.20
70621000 loyers mediation locative	55 018	158 494	-103 476	-65.29
70622000 nuitees hth	1 553	151	1 402	928.48
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	307 570	305 130	2 440	0.80
74120000 fls - asil	75 000	68 125	6 875	10.09
74213000 caf subvention	15 000	13 500	1 500	11.11
74214000 subvention etat - avdl	25 937	25 270	667	2.64
74215000 msa		300	-300	-100.00
74231100 cd53 mediation locative	4 650	20 850	-16 200	-77.70
74240000 laval agglomeration	22 850	22 850		
74242000 chateau gontier	2 750	2 750		
74243000 mayenne	3 000	3 000		
74244000 evron	500	500		
74245000 craon	1 000	1 000		
74261000 mayenne habitat	3 600	3 600		
74261100 meduane habitat	2 860	2 860		
74265000 action logement urhaj	7 263	5 942	1 322	22.24
74266000 dispositif alo reg <sup>o</sup> - urhaj	140	2 000	-1 860	-93.01
74267000 action logement - accompagnement	5 480	17 020	-11 540	-67.80
74280000 chambre des meubers	1 760	1 760		
74300000 acces maintien cd 53	31 000	27 785	3 215	11.57
74310000 acces maintien etat	41 540	41 540		
74311000 iml etat		4 750	-4 750	-100.00
74312000 gest <sup>o</sup> locative logt mna	8 425	5 455	2 970	54.45
74313000 h.t.h.	54 215	33 673	20 542	61.00
74460000 mont des avaloirs	600	600		
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		5 000	-5 000	-100.00
75420000 mecenats		5 000	-5 000	-100.00
Legs, donations et assurances-vie	-20 000		-20 000	
68900000 reports en fonds d'fonds	-20 000		-20 000	
Contributions financières				
Reprises sur amorts, depr., prov. et transf. charges	25 671	50 821	-25 150	-49.49
78150000 rep. prov. risques chges expl.		40 877	-40 877	-100.00
78174000 rep. prov. deprec. creances	20 991	1 632	19 359	
79124110 remboursement formation	680	979	-299	-30.50
79164000 transfert de charges personnel	4 000	7 333	-3 333	-45.45
Utilisations des fonds dédiés	6 000		6 000	
78940000 utilisations des fonds d'fonds	6 000		6 000	
Autres produits	2	20	-18	-88.90
75800000 pdts divers de gestion	2	20	-18	-88.90
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>378 223</b>	<b>526 586</b>	<b>-148 363</b>	<b>-28.17</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	117 430	257 610	-140 180	-54.42
60611100 eau mediation locative		930	-930	-100.00
60612100 edf mediation locative	1 206	3 400	-2 194	-64.52
60612110 fuel mediation locative		611	-611	-100.00
60612300 ordures menageres		293	-293	-100.00
60630000 petit materiel	458	708	-250	-35.36
60640000 fournit.administratives	1 775	642	1 133	176.48
60643000 materiel informatique	772	279	493	176.70
61320000 locations immobilières	5 205	5 205		
61350000 loyers propriétaires	48 719	146 871	-98 152	-66.83
61350100 loyers - bail glissant	4 641	11 279	-6 637	-58.85
61351000 loyers - locaux vacants		4 818	-4 818	-100.00
61352000 locations mobilières	1 166	1 128	38	3.40
61520000 ent.repar.s/biens immobili	1 591	1 323	268	20.23
61521000 entretiens logements		778	-778	-100.00
61521200 remise en etat logt	-7	36 462	-36 465	-100.02
61560000 maintenance	4 795	3 699	1 096	29.61
61561000 maintenance telephonique	1 832	463	1 369	295.74
61611000 assurances sous-locations	2 534	3 636	-1 102	-30.31
62260000 honoraires comptable	4 097	3 907	190	4.85
62262000 honoraires commissaires aux co	3 456	3 302	155	4.68
62262300 honoraires social - rh	3 857	2 948	909	30.83
62270000 frais actes contentieux	832	2 096	-1 264	-60.29
62280000 frais de formation		100	-100	-100.00
62310000 communication	8 684	851	7 833	920.08
62330000 colloques seminaires		38	-38	-100.00
62340000 cadeaux salariés	547	794	-247	-31.05
62510000 voyages et déplacements	11 277	11 164	113	1.02
62560000 missions	422	263	160	60.78
62570000 receptions	1 076	630	446	70.87
62630000 timbres		5	-5	-100.00
62650000 telephone	4 010	4 542	-532	-11.72
62710000 services bancaires	55	52	3	5.87
62810000 cotisations unhaj	1 230	1 152	78	6.77
62811000 cotisation urhaj	666	602	64	10.63
62812000 autres cotisations	2 531	2 637	-106	-4.03
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 570	3 434	136	3.96
63330000 formation pro. continue (org)	3 570	3 434	136	3.96
Salaires et traitements	186 737	167 268	19 469	11.64
64110000 salaires & appointements	188 664	167 595	21 069	12.57
64120000 congés payés	-1 927	-327	-1 600	-489.28
Charges sociales	60 307	49 401	10 906	22.08
64510000 cotis. a l'urssaf	43 970	37 477	6 493	17.33
64531000 cot ret cadres ta non-cadres	9 951	8 664	1 287	14.86
64534000 prevoyance	4 867	3 936	932	23.67
64580000 ch.sociales sur congés à payer	-435	-1 162	727	62.59
64750000 médecine du travail	765	487	278	57.26
64800000 autres charges de personnel	1 188		1 188	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 595	16 494	-11 899	-72.14
68112000 dot.amt.immo corporelles	4 595	1 168	3 427	293.47
68174000 dot.prov.deprec.creances		15 326	-15 326	-100.00
Dotations aux provisions	336	25 000	-24 664	-98.66
68150000 d. prov. risques chges d'expl.	336	25 000	-24 664	-98.66
Reportes en fonds dédiés		6 000	-6 000	-100.00
68940000 report fonds dédiés/subv.		6 000	-6 000	-100.00



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Autres charges	18 804	1 233	17 571	
65410000 pertes créances exercice	18 804	1 217	17 587	
65800000 charges diverses gestion		16	-16	-100.00
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>391 778</b>	<b>526 440</b>	<b>-134 662</b>	<b>-25.58</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-13 555</b>	<b>147</b>	<b>-13 702</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 339	1 551	788	50.77
76800000 autres produits finance	2 339	1 551	788	50.77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 339</b>	<b>1 551</b>	<b>788</b>	<b>50.77</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 339</b>	<b>1 551</b>	<b>788</b>	<b>50.77</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-11 216</b>	<b>1 698</b>	<b>-12 914</b>	<b>-760.69</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	28 700	31 500	-2 800	-8.89
77150000 subvention exceptionnelle	28 700	31 500	-2 800	-8.89
Sur opérations en capital	4 930		4 930	
77700000 quote-part des subventions d'	150		150	
77800000 autres produits exceptionnels	4 780		4 780	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>33 630</b>	<b>31 500</b>	<b>2 130</b>	<b>6.76</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	3 837		3 837	
67180000 autres charges exceptionnelles	3 837		3 837	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>3 837</b>		<b>3 837</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>29 793</b>	<b>31 500</b>	<b>-1 707</b>	<b>-5.42</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>414 192</b>	<b>559 637</b>	<b>-145 446</b>	<b>-25.99</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>395 615</b>	<b>526 440</b>	<b>-130 824</b>	<b>-24.85</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>18 577</b>	<b>33 198</b>	<b>-14 621</b>	<b>-44.04</b>



## ETATS DE GESTION

21/38



## SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	en %	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Variation N / N-1	
					en valeur	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>58 115</b>	<b>100.00</b>	<b>164 870</b>	<b>100.00</b>	<b>-106 756</b>	<b>-64.75</b>
Ventes de biens - Coût d'achat des biens vendus						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
<b>Taux de marge commerciale</b> Production vendue	58 115	100.00	164 870	100.00	-106 756	-64.75
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>58 115</b>	<b>100.00</b>	<b>164 870</b>	<b>100.00</b>	<b>-106 756</b>	<b>-64.75</b>
+ Cotisations	865	1.49	745	0.45	120	16.11
+ Concours publics et subv. d'ex.	307 570	529.25	305 130	185.07	2 440	0.80
+ Vers. des fdt. ou cons. de dot. consompt.						
+ Ress. liées à la génér. du public			5 000	3.03	-5 000	-100.00
- Approvisionnements						
- Autres achats et charges externes	117 430	202.07	257 610	156.25	-140 180	-54.42
- Aides financières						
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>249 120</b>	<b>428.67</b>	<b>218 135</b>	<b>132.31</b>	<b>30 985</b>	<b>14.20</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 570	6.14	3 434	2.08	136	3.96
- Charges de personnel	247 044	425.10	216 669	131.42	30 375	14.02
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.</b>	<b>-1 494</b>	<b>-2.57</b>	<b>-1 967</b>	<b>-1.19</b>	<b>473</b>	<b>24.07</b>
+ Autres produits	4 682	8.06	8 332	5.05	-3 650	-43.80
- Autres charges	18 804	32.36	1 233	0.75	17 571	
+ Produits exceptionnels	33 480	57.61	31 500	19.11	1 980	6.29
- Charges exceptionnelles	3 837	6.60			3 837	
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>14 028</b>	<b>24.14</b>	<b>36 631</b>	<b>22.22</b>	<b>-22 604</b>	<b>-61.71</b>
+ Produits financiers	2 339	4.02	1 551	0.94	788	50.77
- Charges financières						
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP						
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>2 339</b>	<b>4.02</b>	<b>1 551</b>	<b>0.94</b>	<b>788</b>	<b>50.77</b>
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation des salariés aux rés.						
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 366</b>	<b>28.16</b>	<b>38 183</b>	<b>23.16</b>	<b>-21 816</b>	<b>-57.14</b>
+ Résultat sur cessions d'actifs						
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	4 930	8.48	41 494	25.17	-36 564	-88.12
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.	20 991	36.12	42 509	25.78	-21 518	-50.62
- Reports en fonds dédiés	20 000	34.41	6 000	3.64	14 000	233.33
+ Utilisations des fonds dédiés	6 000	10.32			6 000	
+ Subventions d'équipem. virées au rés.	150	0.26			150	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 577</b>	<b>31.97</b>	<b>33 198</b>	<b>20.14</b>	<b>-14 621</b>	<b>-44.04</b>



**ANNEXE COMPTABLE**

23/38



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			NA



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'ADLJ a pour but d'aider les jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne afin de favoriser l'insetion sociale et professionnelle des jeunes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Accueil information orientation logement jeunes (AIO-LJ)  
Conçus dans une démarche de prévention, ces entretiens personnalisés visent à élaborer un projet logement réaliste et adapté à chaque situation (aides au logement, budget, situation familiale et professionnelle) et permettent au jeune d'être acteur de son propre développement.

- Mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)  
Ces mesures peuvent porter sur l'accès ou le maintien dans le logement, l'appropriation des lieux, les relations avec le bailleur et le voisinage, la gestion du budget, l'autonomie et l'insertion sociale.

- Intermédiation locative  
Des logements sont loués aux bailleurs par l'association. L'ADLJ attribue ces logements en partenariat avec les services sociaux de secteur, la Chambre de Métiers et les communes concernées. Les jeunes qui les occupent ont donc un statut de sous-locataire. L'ADLJ assure également un rôle de médiateur entre les locataires et les bailleurs en cas de difficultés.

- Hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)  
L'ADLJ met en relation, d'une part des hébergeurs possédant une résidence avec une chambre ou un studio disponible, et d'autre part des jeunes à la recherche d'une solution logement au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation. Elle accompagne ensuite le "binôme" hébergeur/hébergé tout au long du séjour.

Les moyens mis en oeuvre :

- des salariés ayant des compétences relationnelles, sociales, techniques et juridiques  
- bureaux dans le local lavallois à disposition et permanences à travers le département pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions et garantir la confidentialité des échanges  
- participation aux différentes instances parties prenantes de la politique départementale d'aide à l'accession à l'habitat des jeunes (réseau Habitat Jeunes, services de l'Etat, CAF, collectivités locales, bailleurs sociaux...)

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 328 199.86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 18 576.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	4 - 5 ans
- Matériels de bureau et inform.	3 - 5 ans
- Mobiliers	4 - 7 ans

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>					
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		1 123			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
		Inst. générales, agencés & aménagés divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				3 293	
Matériel de bureau & mobilier informatique			28 729		1 030		
	Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
		<b>TOTAL</b>		29 852		4 324	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			5 898			
		<b>TOTAL</b>		5 898			
		<b>TOTAL GENERAL</b>		35 750		4 324	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>					
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons				1 123	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					3 293
Mat. bureau, inform., mobilier			10 013			19 746	
	Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
		<b>TOTAL</b>		10 013		24 163	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières			4 970		928	
		<b>TOTAL</b>		4 970		928	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		14 983		25 090	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	1 123			1 123
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres Immo corporelles				
Inst. générales agencem. amén.		494		494
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	18 089	4 101	10 013	12 177
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	19 212	4 595	10 013	13 794
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 212</b>	<b>4 595</b>	<b>10 013</b>	<b>13 794</b>

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immo incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



## ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour engagement retraite s'élève à 5 707 € à fin 2024, soit une dotation de 336 € sur l'exercice.

Les hypothèses de calculs sont :

- Age départ en retraite : 65-67 ans
- Taux d'actualisation 3.35 %
- Turn over faible.

La provision pour risques et charges correspond à l'estimation des frais de remise en état des logements dégradés par les locataires et restant à la charge de l'association. Ils sont évalués fin 2024 à 25 000 €, équivalents à l'exercice précédent.



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	928		928
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 578	31 578	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	115 206	115 206	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
Charges constatées d'avance	1 536	1 536		
<b>TOTAUX</b>		<b>149 248</b>	<b>148 320</b>	<b>928</b>
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			



## ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	115 206
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>115 206</b>



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 200				1 200
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	120 218	33 198			153 416
Excédent ou déficit de l'exercice	33 198		18 577	33 198	18 577
Subventions d'investissement					850
<b>TOTAUX</b>	<b>154 616</b>	<b>33 198</b>	<b>18 577</b>	<b>33 198</b>	<b>174 042</b>



## ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

### ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

En 2024 les fonds dédiés ont été dotés à hauteur de 14 000 € et s'élèvent au 31/12/2024 à 20 000 €. Ils sont affectés aux projets suivants :

- aménagement de l'étage du local
- réfection du sol du local



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	974	974		
Fournisseurs & comptes rattachés	10 203	10 203		
Personnel & comptes rattachés	15 691	15 691		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	38 948	38 948		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 683	2 683		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34 952	34 952		
<b>TOTAUX</b>	<b>103 451</b>	<b>103 451</b>		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
  - (2) Montant divers emprunts, dett/associés



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	34 952
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>34 952</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 739
Dettes fiscales et sociales	22 810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>32 550</b>



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

RSM

## MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 456	3 302
<b>TOTAL</b>	<b>3 456</b>	<b>3 302</b>



# ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

## RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts salariés visés par l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.



### Certificate Of Completion

Envelope Id: 4E312369-993B-4E61-8843-E503306FA6B8	Status: Completed
Subject: Veuillez signer ce document avec Docusign	
Source Envelope:	
Document Pages: 38	Signatures: 1
Certificate Pages: 1	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelope Stamping: Disabled	François RIVAL
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	144 rue des Ponts de Cè
	ANGERS, France 49000
	frival@altoneo.com
	IP Address: 192.103.123.8

### Record Tracking

Status: Original	Holder: François RIVAL	Location: DocuSign
4/11/2025 2:12:14 PM	frival@altoneo.com	

### Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
François RIVAL	<i>François RIVAL</i>	Sent: 4/11/2025 2:12:17 PM
frival@altoneo.com		Viewed: 4/11/2025 2:12:35 PM
SAS ALTONEO CONSEIL		Signed: 4/11/2025 2:13:22 PM
Security Level: Email, Account Authentication (None)	Signature Adoption: Pre-selected Style	Freeform Signing
	Using IP Address: 92.182.111.254	

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via Docusign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/11/2025 2:12:17 PM
Certified Delivered	Security Checked	4/11/2025 2:12:35 PM
Signing Complete	Security Checked	4/11/2025 2:13:22 PM
Completed	Security Checked	4/11/2025 2:13:22 PM
Payment Events	Status	Timestamps



# Budget prévisionnel 2025

Charges			Produits		
		Budget 2025			Budget 2025
<b>60</b>	<b>Achats et fournitures</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>70</b>	<b>Produits de prestation</b>	<b>140 517,00 €</b>
	Fournitures administratives / petits matériels	1 300,00 €		CD - ASLL	0,00 €
	Matériel de bureau / matériel informatique	1 000,00 €		CD - Gestion et médiation locative	1 550,00 €
				CD - Gestion administrative logements	0,00 €
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>28 200,00 €</b>		DDETSPP - AVDL	62 000,00 €
	Loyer bureau	6 900,00 €		HTH	68 367,00 €
	Loyers médiation locative	5 600,00 €		Loyers extérieurs (Médiation locative)	5 600,00 €
	Loyers logements vacants	1 000,00 €		URHAJ (Dispositif LoJIC - Action logement)	3 000,00 €
	Entretien logements	0,00 €		Action Logement - Accompagnement	0,00 €
	Locations mobilières	1 300,00 €			
	Maintenance - abonnements informatiques	8 100,00 €	<b>74</b>	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>128 960,00 €</b>
	Assurances	2 500,00 €		DDETSPP - Accès maintien logement	41 540,00 €
	Réception / Colloques / Séminaires	2 800,00 €		CD - Accès maintien logement	31 000,00 €
				Laval Agglomération	22 850,00 €
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>35 400,00 €</b>		Mayenne Communauté	3 000,00 €
	Honoraires comptables	4 000,00 €		Pays de Château-Gontier	2 750,00 €
	Gestion payes	2 500,00 €		Coévrans	500,00 €
	Commissaire aux comptes	3 300,00 €		Mont des Avaloirs	600,00 €
	Frais de formation	0,00 €		Bocage Mayennais	0,00 €
	Voyages et déplacements	12 000,00 €		L'Ernée	0,00 €
	Réceptions missions	0,00 €		Pays de Craon	3 000,00 €
	Frais d'actes & contentieux	1 000,00 €		Pays de Meslay-Grez	0,00 €
	Téléphone + internet	4 000,00 €		CAF	15 000,00 €
	Adhésions	4 600,00 €		MSA	0,00 €
	Communication / cadeau	4 000,00 €		Mayenne Habitat	3 600,00 €
				Méduane Habitat	2 860,00 €
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>223 600,00 €</b>		Chambre de Métiers	1 760,00 €
	Salaires et traitements	167 000,00 €		Uniformation	500,00 €
	Apprentissage	0,00 €	<b>75</b>	<b>Cotisations</b>	<b>720,00 €</b>
	Charges sociales	52 500,00 €		Adhésions HTH	220,00 €
	Indemnité stagiaire	0,00 €		Cotisations adhérents	500,00 €
	SATM	600,00 €			
	Formation continue	3 500,00 €		<b>Exceptionnel</b>	<b>1 500,00 €</b>
				Produits financiers	1 500,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges</b>	<b>0,00 €</b>		Prime SEGUR État	0,00 €
				Aide apprentissage	0,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>100,00 €</b>		IJ CPAM	0,00 €
	Intérêts et frais bancaires	100,00 €			
			<b>TOTAL produits</b>		<b>271 697,00 €</b>
<b>68</b>	<b>Dotations</b>	<b>5 000,00 €</b>			
	Amortissement matériel	4 000,00 €			
	Provisions pour créances douteuses	0,00 €			
	Complément IFC	1 000,00 €			
<b>TOTAL charges</b>		<b>294 600,00 €</b>			





Information



Conseil



Budget

# Rapport d'activité 2024



Recherche de  
logement



Visite de  
logement,  
état des lieux...



Hébergement  
temporaire  
chez l'habitant



# ADLJ

Association Départementale pour le Logement des Jeunes